



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Françoise COSSECQ (à Nathalie SOARES), Bruno QUERE (à Maël FETOUH), Michel MENJUCQ (à Sandrine JOVENE), Daniel BALLA (à Armelle ABAZIOU BARTHELEMY), Grégoire REYDIT (à Emmanuelle ANGELINI), Xavier DE JAVEL (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Secrétaire : Alain GERARD

M. LE MAIRE propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, une subvention pour venir en aide aux sinistrés de la Birmanie.

Cette proposition est acceptée à l'UNANIMITE.

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2025

Communication des décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

- 1) Annulation d'une subvention attribuée à la Croix Rouge Française - Versement d'une subvention exceptionnelle à la Protection Civile
Rapporteur : M. le Maire
- 2) Subvention exceptionnelle - Aide aux sinistrés de la Birmanie
Rapporteur : M. le Maire

FINANCES

- 3) Compte Financier Unique 2024
Rapporteur : Jean-Georges MICOL
- 4) Affectation définitive du résultat 2024
Rapporteur : Jean-Georges MICOL
- 5) Budget primitif 2025
Rapporteur : Jean-Georges MICOL

- 6) Vote des trois taxes directes locales
Rapporteur : Jean-Georges MICOL
- 7) Bilan des acquisitions et cessions - Année 2024 -
Rapporteur : Gwénaël LAMARQUE

RESSOURCES HUMAINES

- 8) Modifications au tableau des effectifs
Rapporteur : Mathilde FERCHAUD

SÉCURITÉ

- 9) Renouvellement de l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine
Rapporteur : Alain MARC

SPORT

- 10) Label ville active et sportive - Candidature
Rapporteur : Gwénaël LAMARQUE

PETITE ENFANCE

- 11) Convention d'objectifs et de financement Ville-CAF - Lieu d'accueil Parent Enfant - Autorisation de signature
Rapporteur : Maël FETOUH

SANTÉ

- 12) Adhésion au "collectif Greffes+" pour la charte Ville Ambassadrice du don d'organes
Rapporteur : Maël FETOUH

PÔLE SENIOR

- 13) Renouvellement de l'adhésion au réseau francophone Ville Amies Des Aînés (VADA)
Rapporteur : Nathalie SOARES

PATRIMOINE - URBANISME - ENVIRONNEMENT

- 14) Installation Photovoltaïque sur la toiture du Dojo des Ecus
Rapporteur : Guillaume ALEXANDRE
- 15) Travaux de rénovation de la toiture de l'école Maternelle Chenille Verte
Rapporteur : Guillaume ALEXANDRE
- 16) Travaux d'acoustique, d'accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique - Salle la Rotonde à l'Ermitage Compostelle
Rapporteur : Guillaume ALEXANDRE
- 17) Identification des zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)
Rapporteur : Guillaume ALEXANDRE
- 18) Création d'un Tiers Lieu Artistique et Culturel à l'entrée du Bois du Bouscat
Rapporteur : Maël FETOUH

QUESTIONS ORALES DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 février 2025.

M. HERMENCE rappelle qu'il avait interrogé M. LE MAIRE, lors de la précédente séance, par rapport à l'organisation d'une réunion du Conseil Municipal privé concernant le schéma directeur immobilier et énergétique. Il souhaite donc savoir quand elle aura lieu.

M. LE MAIRE annonce que ce Conseil Municipal privé aura lieu le lundi 2 juin et qu'il y sera effectivement abordé le SDIE mais peut-être également la DSP restauration s'il y a des informations à communiquer à ce moment-là ainsi que le budget vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
34 voix POUR
approuve le P.V. de la séance du 18 février 2025.

Informations au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire (article L 2122-22 du CGCT)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

N°	Date	Objet	Description	Montant T.T.C.
Petite Enfance				
2025-20	05/02/25	Convention avec le RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE, FAMILLES, CULTURES ET LIEN SOCIAL	Accès des agents petite enfance, pour une durée de 1 an, à des formations, stages, séminaires et à un catalogue d'expositions et d'outils pédagogiques	2 167 €
2025-21	05/02/25	Convention avec MME FAURY	Séances d'analyse de pratique professionnelle à destination des professionnels de la petite enfance durant l'année 2025	2 070 €
2025-36	25/02/25	Convention avec MME FAURY	4 séances d'analyse de pratique professionnelle de 2 H à destination des professionnels de la petite enfance du Multi Accueil La Passerelle durant l'année 2025	920 €
2025-38	12/03/25	Convention avec A.M.I.S.	Concert / animation musicale le 3 juillet 2025 dans les locaux du multi-accueil La Passerelle	775 €
2025-39	12/03/25	Convention avec l'ASSOCIATION ECOSITE DU BOURGAILH	4 animations Nature de mars à juin 2025 dans les locaux de la crèche Chenille Verte	546,32 €

2025-40	12/03/25	Convention avec l'ASSOCIATION EMPREINTE	4 séances de médiation dans les locaux du multi-accueil La Passerelle	695,20 €
2025-41	20/03/25	Convention avec A.M.I.S.	5 animations musicales sur l'année 2025 dans les locaux du multi-accueil Les Mosaïques	975 €
Culture				
2025-22	05/02/25	Contrat avec la SOCIETE ADAV PROJECTIONS	Projection publique non commerciale du film « Le tombeau des lucioles » le 22 janvier 2025 à la Source	168,80 €
2025-23	05/02/25	Convention avec la SEAM	Aide financière pour l'achat de partitions au titre de la saison 2024/2025 pour l'école de musique	+ 1 538 €
2025-24	05/02/25	Convention avec l'ESPACE GEODOCK	Organisation de cafés philo entre le 30 novembre 2024 et le 31 août 2025	-
2025-27	13/02/25	Contrat avec la SOCIETE PREFILOCC CAPITAL	Location d'un terminal de paiement pour une durée de 48 mois	1 967,04 €
2025-37	12/03/25	Convention avec LE CONSERVATOIRE DE BORDEAUX	Congrès organisé au conservatoire de Bordeaux en partenariat avec les écoles de musique de Bègles, Blanquefort, Floirac et Le Bouscat les 14 et 15 février 2025 – Plusieurs temps de rencontres seront proposés : master-class, ateliers, répétitions, concerts....	-
2025-42	20/03/25	Convention avec la GALERIE ROBILLARD	Mise à disposition de l'exposition « Héros de la Mythologie » à la médiathèque du 10 au 26 mars 2025 dans le cadre du salon du livre jeunesse	1 717,20 €
Patrimoine				
2025-25	13/02/25	Contrat avec la SOCIETE AQUIFEU	Vérification et entretien des matériels de lutte contre l'incendie pour une durée de 1 an	4 294,20
2025-30	17/02/25	Contrat avec la SOCIETE SOTEL	Prestations de services de télésurveillance des bâtiments communaux pour une durée de 1 an	10 976,40 €

2025-34	25/02/25	Contrat avec la SOCIETE O SENS PROPRE	Entretien du complexe sportif Jean Martial pour une durée de 2 mois	3 439,20 €
2025-47	20/03/25	Convention avec l'EHPAD LES BALCONS DE TIVOLI	Mise à disposition à titre gracieux de 2 véhicules du 31 mars au 2 avril 2025 pour le déménagement des résidents et du personnel dans la nouvelle structure	-
Communication				
2025-26	13/02/25	Contrat avec la SOCIETE NOVELTY	Prestation de techniciens pour la sonorisation et retransmission vidéo de 6 conseils municipaux durant l'année 2025	6 840 €
Animations				
2025-28	17/02/25	Contrat avec la SOCIET MBARKA PRODUCTIONS SARL	Représentation du groupe ECHOO le 21 juin 2025 dans le Parc de la Chêneiraie	3 154,45 €
2025-31	25/02/25	Contrat avec l'organisme A NOS DEUX MAINS	Animation d'une fresque de l'alimentation et d'un atelier « Concoctez un apéritif végétarien » le 3 avril 2025	1 860 €
2025-32	25/02/25	Contrat avec la SOCIETE ASC	Spectacle pyrotechnique avec accompagnement musical le 12 juillet 2025 à l'Hippodrome du Bouscat	10 500 €
2025-33	25/02/25	Contrat avec l'organisme A NOS DEUX MAINS	8 ateliers sur l'alimentation responsable et d'une fresque de l'alimentation	6 720 €
2025-44	20/03/25	Contrat avec la SOCIETE FLOVER	Location de fleurs géantes du 12 au 13 avril 2025 dans le cadre de la Fête des Jardins	3 996 €
2025-45	20/03/25	Contrat avec l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE	Mise en place d'un poste de secours du 12 au 13 avril 2025 dans le cadre de la Fête des Jardins	700 €
2025-46	20/03/25	Contrat avec la SOCIETE TANDEM PROD	Spectacle « Manège Ecocitoyen » du 12 au 13 avril 2025 dans le cadre de la Fête des Jardins	3 481,50 €

Politiques contractuelles				
2025-29	17/02/25	Convention avec les ASSOCIATIONS VOJO, LE CARROUSEL, LE PRADO, MISSION LOCALE TECHNOWEST	Mise en œuvre du projet « Chantier jeunes » - Construction d'une œuvre en bambou avec l'artiste Julien MOUROUX	-
2025-43	20/03/25	Contrat avec l'ASSOCIATION EKOLOGEEK	Animation d'un atelier « Alimentation EKOLINE » le 21 mai 2025	285 €
Education jeunesse				
2025-35	25/02/25	Contrat avec la SOCIÉTÉ AIR 2 JEU	Location de matériel sportif pour les APS et ALSH de la commune	3 507 €

M. LE MAIRE rappelle qu'au Bouscat le feu d'artifice du 14 juillet se tire habituellement le 13 juillet pour laisser la possibilité aux Bouscatais de profiter de 2 feux d'artifice, celui du Bouscat et celui de Bordeaux qui est lui toujours prévu le 14. Il précise que cette année il aura lieu le samedi 12 juillet au soir mais à l'hippodrome du Bouscat puisque les travaux de la piscine seront certainement terminés mais le parking ne sera peut-être pas forcément dégagé.

DOSSIER N° 1 : ANNULATION D'UNE SUBVENTION ATTRIBUÉE À LA CROIX ROUGE FRANÇAISE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA PROTECTION CIVILE

RAPPORTEUR : Patrick BOBET

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'Association Croix Rouge Française pour venir en aide aux sinistrés de Valence en Espagne, suite aux intempéries du 29 octobre 2024.

Suite à cette décision, la ville a contacté à plusieurs reprises l'association Croix Rouge Française pour l'en informer et lui demander de transmettre certains documents pour permettre le versement de cette somme.

À ce jour, la ville n'ayant toujours pas eu de retour, il est proposé d'annuler cette subvention et de l'attribuer à la Protection Civile.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2024,

Considérant que l'association Croix Rouge Française a été informée des modalités de réclamation,

Considérant que la commune souhaite toujours soutenir les sinistrés de Valence en Espagne,

Considérant que la Protection Civile répond aux critères d'attribution de cette subvention,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : ANNULER la subvention de 5 000 euros accordée à l'Association Croix Rouge Française,

Article 2 : ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Protection Civile,

Article 3 : DIRE que les crédits correspondants figurent au B.P. chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

DOSSIER N° 2 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AIDE AUX SINISTRÉS DE LA BIRMANIE

RAPPORTEUR : Patrick BOBET

Le 28 mars 2025, un séisme de magnitude de 7,7 a frappé le centre de la Birmanie, provoquant la mort de plus de 3 000 personnes et des dégâts considérables.

Un formidable élan de solidarité s'est mis en place à l'échelle internationale afin de recueillir des fonds pour venir en aide aux sinistrés.

Il est donc proposé d'associer la Ville du Bouscat à ce mouvement de solidarité et de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à Médecins du Monde.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à Médecins du Monde,

Article 2 : DIRE que les crédits correspondants figurent au B.P. chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR



Ville du BOUSCAT

**Présentation résultats Compte Financier
Unique (C.F.U) 2024**

Affectation des résultats 2024

Projet Budget Primitif 2025

08 avril 2025





Ville du BOUSCAT

Présentation résultats CFU 24



Chiffres clés 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

33,07 M€

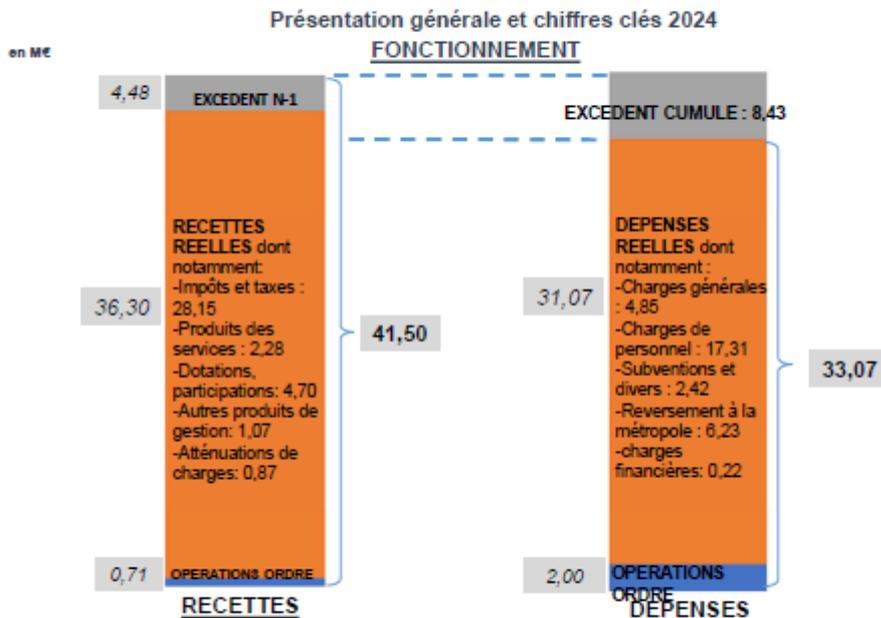
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ;

12,73 M€

- Excédent cumulé de Fonctionnement : **8,43 M€**
- Fiscalité **28,15 M€** (77,5% des recettes réelles de fonctionnement)
- Masse salariale (chap.012) : **17,31 M€** (55,71 % des dépenses réelles de fonctionnement)

- Déficit d'investissement : **5,05 M€**
- En cours de la dette au 31/12/2024 : **14,63 M€** (60€/hab)





Fonctionnement : Les recettes réelles (en K€)

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	variation chiffrée CFU24- CFU23	% variation CFU24- CFU23
Produits divers (70)	1 563	1 742	2 026	2 281	+255	+12,6
Impôts et taxes (73)	23 651	26 068	27 432	28 147	+715	+2,6
Dotations (74)	4 638	4 289	4 537	4 703	+166	+3,7
Autres chapitres (013, 75)	1 673	915	901	1 158	+257	+28,5
Total des recettes de gestion	31 524	33 013	34 895	36 289	+ 1 394	+4,0
Autres recettes (76,77 et 78)	111	1 199	49	13	-36	-73,5
Total des recettes réelles	31 635	34 212	34 944	36 302	+1 358	+3,9



Fonctionnement : Les recettes réelles

En 2024 les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +3,9 %.

Les produits des services (chapitre 70) poursuivent leur hausse pour atteindre 2 281 K€ (+12,6 %), en raison de l'augmentation du nombre de places en ALSH, de la hausse des recettes de stationnement (Effet année pleine +59K€) et des redevances d'occupation du domaine public (+38K€).

Les impôts et taxes: (chapitre 73) ont connu une nouvelle hausse de +2,6 %, soit +715 K€.

Cette augmentation s'explique par la revalorisation des bases forfaitaires de +3,9% et une évolution physique de +2% (+1 261 K€)

A l'inverse, les droits de mutation ont une nouvelle fois chuté de 422K€ (-22%).

La taxe sur les consommations d'électricité a quant à elle évolué de -18,9% (-116K€)

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en hausse de +3,7 % soit +166 K€. Cela s'explique quasiment en intégralité par la hausse des participations autres organismes dont la CAF de +167 K€.

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) et atténuations de produits (013) augmentent à 1 158K€. Cette hausse tient à une réaffectation comptable sur le chapitre 75 pour les indemnités journalières versées par la CNP (262K€)

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont d'un montant de 13 K€.



Fonctionnement : Les dépenses réelles ½ (En K€)

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	variation chiffrée CFU24- CFU23	% variation CFU24- CFU23
011 Charges à caractère général	3 807	4 370	5 244	4 854	-390	-7,4
012 Charges de personnel	15 067	15 986	16 605	17 309	+704	+4,2
Atténuations de produits (014)	5 979	5 973	6 001	6 235	+234	+3,9
65 Autres charges (Subventions)	2 324	3 308	2 380	2 421	+41	+1,7
Total des dépenses de gestion	27 207	29 637	30 230	30 819	+589	+1,9
66-67 Autres charges	1 258	163	179	250	+71	+39,7
Total des dépenses réelles	28 465	29 800	30 409	31 068	+659	+2,2



Fonctionnement : Les dépenses réelles

En 2024 les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de +2,2 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont subi une forte baisse (-7,44%) soit -390K€. Le montant des fluides et matières premières a retrouvé en 2024 un niveau proche de 2022 après une année 2023 exceptionnelle du fait du conflit en Ukraine.

	2022	2023	2024
	CA	CA	CA
00611 eau	127 560,79	79 355,23	81 232,68
00612 électricité	636 460,15	997 947,01	517 657,95
00613 chauffage	296 642,92	541 922,72	413 852,78
00621 combustibles	3 200,00	4 800,00	500,00
00622 carburants	839,50	729,91	347,65
00623 alimentation	97 223,61	124 266,13	114 691,98
	1 161 926,97	1 749 021,58	1 128 283,04

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) retrouvent un montant de 2 421 K€ proche du montant 2023, dont 939 K€ visent les subventions aux associations (854K€ au CFU 2023; +10,0% en 2024)

Les atténuations de produits (chapitre 014) augmentent de 234 K€ en 2024 du fait du versement de la contribution SRU d'un montant de 171 K€ et de la hausse de l'attribution de compensation de 50K€.

Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent légèrement et se situent à un montant de 250 K€ suite notamment à la souscription d'un nouvel emprunt en 2023 pour un montant de 1,7M€ qui a généré une hausse de 41 K€ des charges d'intérêt et des annulations de titres pour 27 K€.



Fonctionnement : Les dépenses de Gestion Courante 2/2

Une hausse des dépenses de personnel est constatée en 2024 avec une progression de +4,2% soit (+704K€) qui s'explique principalement par :

Le GVT (+142K€) :

L'impact de la GVT 2024 : +61K€

L'impact de la GVT 2023 en année pleine sur 2024 : +81K€

Les Obligations réglementaires (+285K€) :

La hausse du traitement indiciaire de +5 points à partir du 01/01/2024 : +152K€

L'impact exceptionnel des retours à plein traitement avec effet rétroactif à la suite de décision de justice : +120K€

La revalorisation salariale pour soutenir l'attractivité des métiers de la petite enfance mise en place à partir du 01/11/2024 : +13K€

Les Effets conjoncturels (+239K€) :

La revalorisation de l'IFSE fonction des agents à hauteur de 40€ brut mensuel : +105K€

L'augmentation du recours à des non permanents (remplacement + accroissement temporaire) : +94K€

La création de 5 postes permanents (14 créations et 9 suppressions) : +51K€

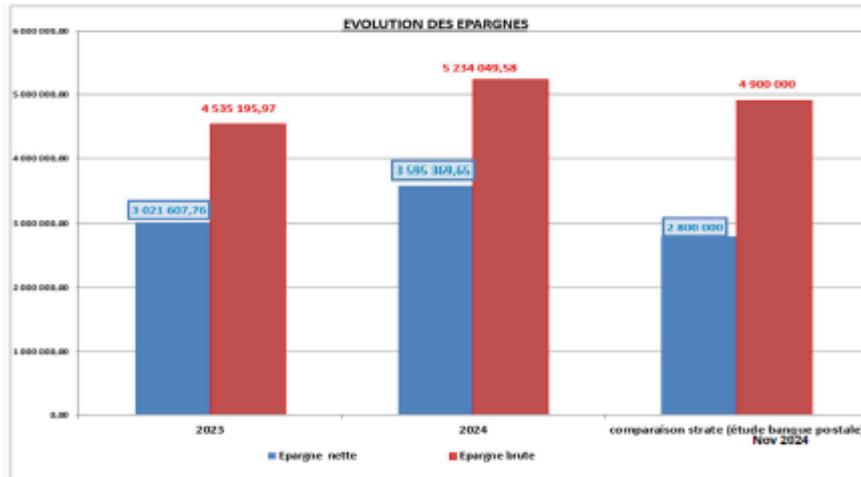
La revalorisation des tickets restaurants de 5,50€ à 6€ à partir du 01/10/2023 et de 6€ à 7€ à partir du 01/10/2024 ainsi qu'un accroissement des bénéficiaires pour +10% : +55K€

Les élections législatives : +21K€

Le transfert des résidences autonomes à partir du 01/10/2024 : -8K€



Evolution de l'épargne



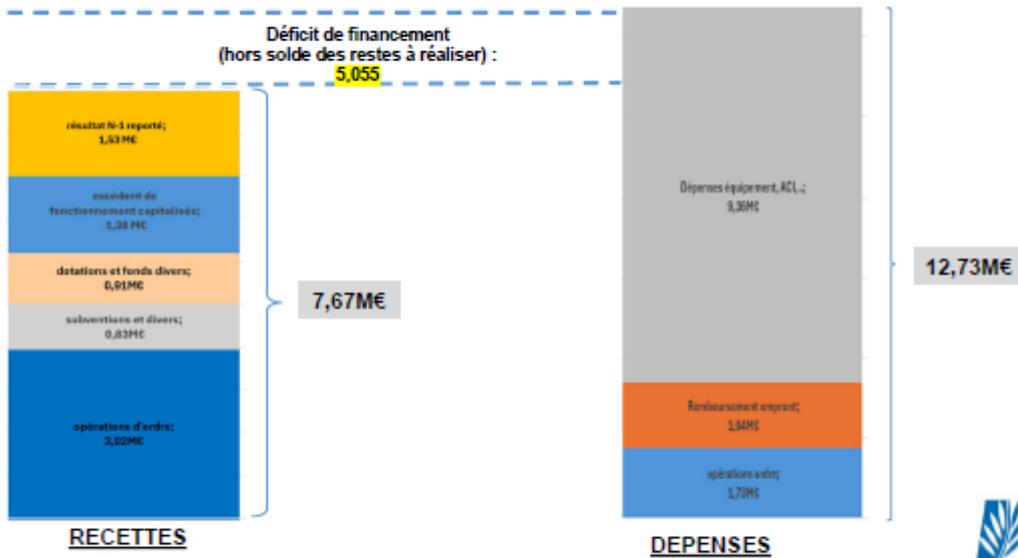
l'autofinancement reste indispensable pour assurer les projets d'investissement



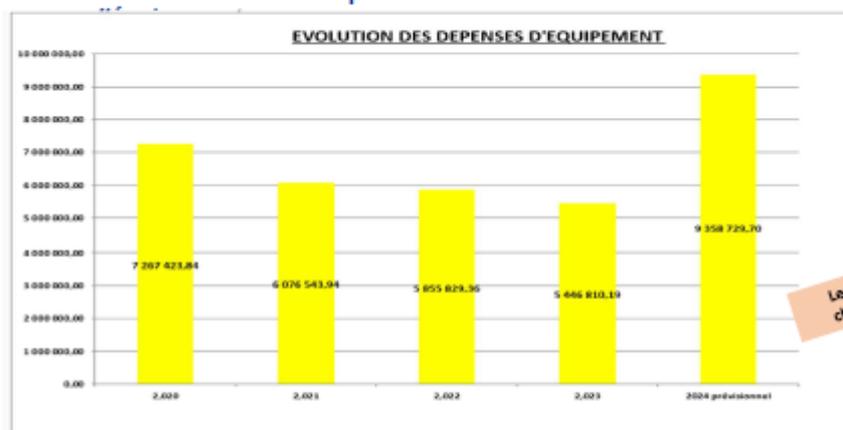
Présentation générale et chiffres clés 2024

INVESTISSEMENT

en M€



Investissement : Les dépenses d'Investissement



-sur les subventions d'équipement versées:
1 424 K€ dont notamment:
 -Attribution compensation d'investissement:
 711 K€
 -Travaux éclairage public SDEEG : 559 K€
 -Subventions équipement: 91 K€

-sur les travaux : 7 334 K€ dont notamment:
 -Rénovation piscine: 3 070 K€
 -Travaux J. MARTIAL : 515 K€
 -Travaux Castel : 80 K€
 -Travaux aménagement (végétalisation, mise en sécurité parcs: 1 034 K€
 -Travaux bâtiments publics (mise en sécurité, accessibilité, mise en conformité) : 1 355 K€



Investissement : Les recettes d'investissement

Le financement de nos dépenses d'équipement a été réalisé par :

➤ **Des ressources propres classiques (910 K€)**

FCTVA: 575 K€
 Taxe Aménagement: 335 K€

➤ **des subventions (831 K€)**

Etat: - Fonds vert-rénovation éclairage public : 114 K€
 -Fonds vert: SDIE : 49 K€
 -Vidéoprotection voie publique: 19 K€

Bordeaux Métropole: -Végétalisation cours école: 240 K€
 -CODEV 6: jardins partagés GODARD-cimetière: 27 K€
 -Fonds désencombrement trottoirs: 24 K€
 -Plan 5 000 terrains sport : 12 K€

Département : -Salle J MARTIAL : 192 K€
 -Piscine : 112 K€

Agence Nationale du SPORT: Plan 5 000 terrains de sport: 29 K€

Gironde habitat: Street Work out- champ de course: 13 K€

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 1 381 K€** qui correspond à un autofinancement de 18% des recettes de la section d'investissement



La dette

Au 31 décembre 2024,

21 contrats de prêts à taux fixes (100 % de l'encours)

- ❖ Aucun produit structuré de type « toxique »
- ❖ Un taux moyen de l'exercice 2024 de 1,36 %
- ❖ Un encours de la dette de 14,63 M€ soit 602 €/hab (strate nationale : 976€/hab)
- ❖ Durée de vie moyenne : 05 ans et 01 mois.

La dette est restée bien maîtrisée

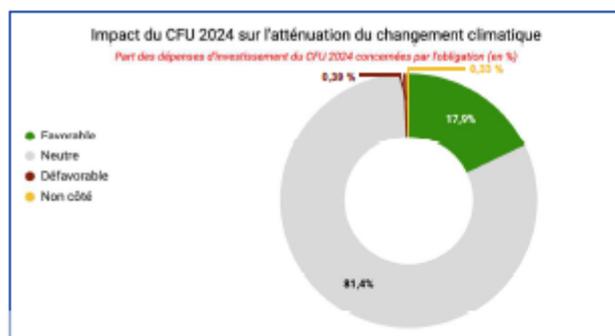


Annexe Impact transition écologique

Conformément à l'article 191 de la loi de finances pour 2024 et au décret d'application du 16 juillet 2024, la Ville du Bouscat a réalisé l'évaluation environnementale de ses dépenses d'investissement au regard de leurs impacts sur l'atténuation du changement climatique, c'est à dire de leur contribution au respect des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone.

La méthode d'analyse environnementale utilisée se base sur les préconisations de l'14CE, dont la méthodologie fait référence pour l'établissement d'un budget vert d'une collectivité publique.

Pour le CFU 2024, l'obligation ne concerne pas toutes les dépenses d'investissement mais seulement certaines identifiées par décret.



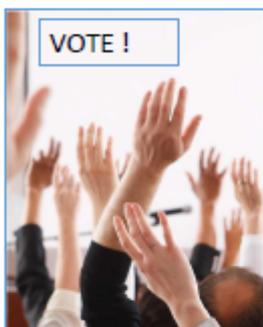
Sur les dépenses d'investissement du CFU 2024 à évaluer obligatoirement, 17,9 % contribuent positivement à la lutte contre le dérèglement climatique.

On peut retrouver les projets suivants (non exhaustif) :

- Réhabilitation de la piscine municipale : installations de panneaux photovoltaïques et travaux de performance énergétique
- Une part des travaux de rénovation énergétique de la salle Jean Martial
- Schéma Directeur Immobilier Énergétique
- Début des travaux de rénovation énergétique du Castel d'Andorte

81,4 % de ces dépenses d'investissement ne présentent pas d'impact significatif sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).





Résultats CFU 24



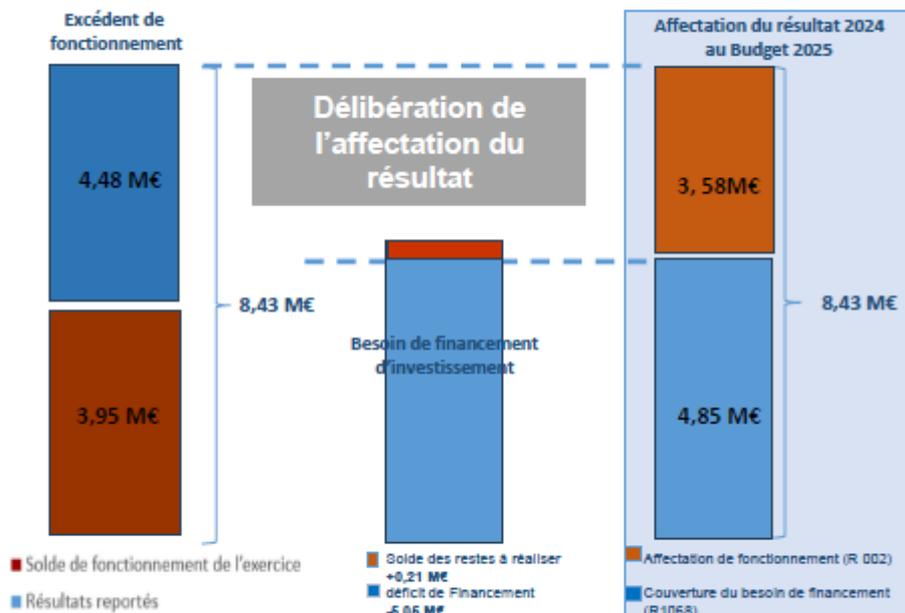
Ville du BOUSCAT

Affectation des résultats 2024



Les chiffres du CFU 2024 (affectation provisoire)

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		4 482 838,20	0,00	1 534 586,28	0	6 017 424,48
Opérations de l'exercice	33 066 532,28	37 015 386,95	12 729 722,61	6 140 251,4	45 796 454,89	43 155 838,35
Résultat de l'exercice	3 948 854,67		- 6 589 471,21		- 2 640 616,54	
Totaux	33 066 532,28	41 496 225,15	12 729 722,61	7 674 837,68	45 796 254,89	49 173 062 ,83
Résultats de clôture	8 431 692,87		- 5 054 884,93		3 376 807,94	
Restes à réaliser			3 334 587,14	3 541 465,56	3 334 587,14	3 541 465,56
Solde des restes à réaliser			206 878,42		206 878,42	
Totaux cumulés	33 066 532,28	41 496 225,15	16 064 309,75	11 216 303,24	49 130 842,03	52 714 528,39
Résultats 2024	8 431 692,87		- 4 848 006,51		3 583 686,36	





Affectation des résultats

2024



Ville du BOUSCAT

Budget primitif 2025



Les axes des orientations budgétaires 2025

- **Maintien de services publics de qualité pour répondre aux besoins de tous les Bouscatais.** Dans un contexte externe dégradé économiquement et financièrement, le choix est fait de poursuivre nos efforts en faveur de l'éducation, de la sécurité, de la petite enfance et des séniors, de la culture, du sport, du soutien aux plus démunis et au tissu associatif.
- **Poursuite d'une politique d'investissement volontariste** permettant à la ville de se doter ou de rénover des équipements sportif ou culturel majeurs (Castel et piscine), mais aussi de poursuivre sa transition à partir des conclusions du schéma directeur immobilier et du bilan carbone élargi.
- **Une mobilisation de tous les leviers possibles pour assurer le financement de ce programme d'investissements:**
 - Maintien de notre autofinancement (épargne brute) à bon niveau malgré un contexte externe dégradé
 - Recherche accrue de subventions d'investissement
 - Recours à de nouveaux emprunts avec un profil d'amortissement complémentaire de notre existant
 - Poursuite de réflexions sur des cessions d'actifs immobiliers
- **Conforter notre autofinancement (épargne brute) en sécurisant nos recettes et en gérant très rigoureusement nos dépenses :**
 - Continuer à optimiser nos recettes de services pour retrouver le niveau de 2018,
 - Continuer à sécuriser nos recettes fiscales
 - Continuer à contenir les dépenses de fonctionnement notamment au sein de nos plus grands pôles
 - Continuer d'assurer un suivi étroit de la masse salariale en restant vigilant sur la qualité de vie au travail



Recettes réelles de fonctionnement (en K€) (hors résultat d'exploitation reporté 002)

	pour mémoire CA 2022	pour mémoire CFU 2023	pour mémoire CFU 2024	Projet BP 25	Variation projet BP 25- CFU 24	
	<i>montants</i>	<i>montants</i>	<i>montants</i>	<i>montants</i>	<i>Variation chiffrée</i>	<i>Variation %</i>
70 Produits des Services	1 742	2 026	2 281	3 010	+729	+32,0
73 Impôts et taxes	957	1 032	1 048	1 005	+458	+1,6
731 Fiscalité locale *	25 111	26 400	27 099	27 600		
74 Dotations et participations	4 289	4 537	4 703	4 553	-150	-3,2
013 75 76 77 78 Autres recettes	2 113	950	1 171	874	-297	-25,3
Total des recettes réelles	34 212	34 944	36 302	37 043	+741	+2,0

* M57, la nomenclature M57 a créé un nouveau chapitre dédié à la fiscalité locale, 731



Quelques points marquants de notre BP 2025 (évolution par rapport au CFU 2024)

Chapitre 70- Produits des services: le chapitre est en forte hausse (+729 K€) du fait de l'inscription en 2025 d'une somme de 690 K€ au titre d'un remboursement de RNS par Bordeaux Métropole. En neutralisant ce montant, le chapitre progresse toutefois et illustre le volontarisme de la collectivité pour assurer un meilleur taux d'occupation des structures. Le montant des recettes de stationnement reste maintenu à 220 K€

Chapitre 73- Impôts et taxes et Chapitre 731- Fiscalité locale: (+458 K€)

Chapitre 73 (-43 K€): La dotation de solidarité métropolitaine est estimée en 2025 à hauteur de 925 K€ soit en recul de 42 K€ par rapport à 2024.

Chapitre 731 (+501 K€): Il prend en compte une hausse des droits de mutation pour 116 K€ ainsi que l'augmentation de la fiscalité du fait de la revalorisation forfaitaire des bases de +1,7% (+481 K€). Compensée en partie par la baisse de la taxe d'électricité de 18 K€ et un changement de chapitre de la taxe de voirie (-78 K€).

Chapitre 74- Dotations et participations: Suite au vote tardif du PLF 2025, la prévision 2025 acte d'une baisse préalable du montant de la DGF de - 166 K€ évaluée à 1 943K€. Ce montant sera à confirmer avec la notification définitive. Les autres participations dont la CAF seront évaluées à 2 288 K€, en légère hausse. Les compensations fiscales sont évaluées à 150K€, en hausse de 5K€ par rapport au BP2024

Chapitre 75- Autres recettes: Le montant prévu est de 587 K€, intégrant une baisse possible de la redevance de la D.S.P.



Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)

	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	Projet BP 25	Variation projet BP 24- CFU 25	
	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024		Variation chiffrée	Variation %
	montants	montants	montants	montants		
011 Charges à caractère général	4 370	5 244	4 854	6 188	+1 334	+27,5
012 Charges de personnel	15 986	16 605	17 309	18 533	+ 1 224	+7,1
014 Atténuations de produits	5 973	6 001	6 235	6 370	+135	+2,2
65 Autres charges (Subventions)	3 308	2 380	2 421	2 852	+431	+17,8
66 Charges Financières	162	178	216	270	+54	+25,0
67 68 022 Autres dépenses	1	2	33	52	+19	+57,6
TOTAL DES DEPENSES REELLES	29 800	30 409	31 068	34 265	+3 197	+10,3



Quelques points marquants de notre BP 2025 (évolution par rapport au CFU 2024)

Chapitre 011 - Charges à caractère général : +27,5 % (+1 334K€).

Le montant des assurances est désormais porté à +469 K€, à la suite notamment d'une demande du trésorier d'imputer les assurances du personnel sur le chapitre 011 pour 153 K€, d'une nouvelle assurance de dommages aux biens pour + 129 K€ et d'une assurance dommage ouvrage et tous risques chantiers pour le Castel à hauteur de 187 K€.

Les frais de maintenance au compte 6156 sont également en augmentation +196 K€ notamment en raison du nouveau contrat.

Les fluides sont en augmentation de + 212 K€ notamment en lien avec la réouverture de la piscine ainsi que l'augmentation des achats et des charges.

Chapitre 012 - Charges de personnel : +7,1 % (+ 1 224K€)

L'année 2025 va être impactée par les principales évolutions suivantes :

• **Créations de postes sur 2025** : +219 K€ (DGA Education jeunesse et sport réouverture de la piscine pour 6 mois (2 MNS, un directeur de piscine et 1,5 agent technique); DGST : un conducteur de travaux; effet année pleine des créations de postes 2024 compensé en partie par le transfert de l'activité de la résidence autonomie

• **Les effets structurels** : + 518 K€ dont le GVT ; Bonus attractivité effet année pleine; Effet année pleine de la revalorisation du RIFSEEP ; FIPHFP; SFT; Les élections; CNRACL +3%; URSSAF vieillesse +1%; Evolution de la prise en charge de la prévoyance; Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant.

• **Enveloppe des contractuels sur postes non permanents détail** : +332 K€ pour la DGA Education jeunesse et sport:+ 6ETP en remplacement et 7 animateurs 9h/s); Direction des affaires culturelles : +1 professeur de clavecin 10h



Quelques points marquants de notre BP 2025 (évolution par rapport au CFU 2024)

Chapitre 014 - Atténuations de produits : +2,2 % (+135K€) Il est inscrit un nouveau montant de 170K€ au titre du nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO) instauré par la loi de finances 2025, ainsi qu'une légère hausse du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIIC) pour un montant de 188 K€ (+13 K€). Le FPIIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes considérées comme étant moins favorisées. Ces variations sont compensées en partie par les prévisions de niveau de service votées par notre assemblée sur l'attribution de compensation de fonctionnement à hauteur de - 53 K€.

Chapitre 65 - Autres charges (Subventions) : +17,8 % (+431K€).

Les subventions aux associations sont d'un montant de 1 044 k€ en hausse de 144 K€ (+11,13%)

Le montant de la subvention pour le financement du CCAS est augmenté d'un montant exceptionnel de 180 K€ et est désormais de 850K€.

Le SDEEG a modifié son règlement d'intervention et impose une affectation des montants des travaux (+35K€). La redevance annuelle d'entretien de l'éclairage publique est également affectée sur le chapitre 65 pour 58K€.

Chapitre 66 - Charges Financières : +25 % (+54K€), l'encours de la dette au 1^{er} janvier s'est situé à 14 633 K€. 2 emprunts de 1,5 M€ chacun ont été toutefois souscrits fin 2024 dont les montants seront tirés au cours de l'année 2025. Etant indexés sur des taux variables, le coût de leurs charges d'intérêts impactera l'exercice 2025. Le taux moyen de l'exercice avant le début de l'amortissement de ces deux emprunts est de 1,36%.

#67 #68 #022 Autres dépenses : +57,6% (+19K€), en 2025 le chapitre 67 affiche un montant de +22 K€ sur la prévision de titres annulés ainsi que -3K€ sur les dotations aux provisions.

Ces éléments nous amènent à budgéter une épargne brute et nette pour 2025 de respectivement 2,78M€ et 1,00 M€, en recul par rapport au CFU 2024.



Dépenses d'investissement (en K€)

	pour mémoire CA 2022	pour mémoire CFU 2023	pour mémoire CFU 2024	BP 2025	Variation projet BP 25- CFU24	
	montants	montants	montants	montants	Variation chiffrée	Variation %
Dépenses d'équipements Chapitre 20, 204, 21 et 23 (y compris ACI et reports)	5 856	5 447	9 360	15 488	+ 6 128	+65,5
Remboursements du capital des emprunts	1 571	1 514	1 638	1 776	+138	+8,4
Autres dépenses	0	0	0	0	+0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	7 427	6 960	10 997	17 264	+ 6 267	+57,0
Résultat reporté	28	257	0	5 050	5 050	
Opération d'ordre	894	1 886	1 732	2 227	495	28,6
Total du budget	8 348	9 103	12 730	24 545	+11 815	+92,8

Dépenses d'équipements 2025 (hors subvention équipement) : Budget 2025 11 428 K€ + reports 2024 3 335 K€ + ACI 725 K€

ACI : Attribution de compensation d'investissement



Les principaux Investissements 2025 en €

Les dépenses d'équipements (hors subventions d'équipement) en 2025 s'élèvent à 11 428 K€ (hors ACI 725 K€ hors reports 3 335 K€)

Les Projets majeurs présentés, en cours ou à venir se chiffrent globalement

- Rénovation du clocher de l'église+ travaux d'achèvement : 630 K€ dont les reports (engagements 2024 pour 550 K€ et 80 K€ au BP 25)
- Travaux économie énergie (Photovoltaïque Dojo, Toiture mat. Chenille Verte, menuiseries la Chêneraie) : 571 K€
- Végétalisation cours école : 250 K€
- Salle FILOLIE : 221 K€
- Requalification cimetière +mur : 110K€
- Skate Park: 100 K€
- Installation système de vidéoprotection urbaine: 150 K€
- Tiers lieu BOUSCAT: 80 K€
- BOUSCAT 2030- Travaux divers aménagement voirie: 60 K€
- Ilot Renault-petit espace métropolitain: 887 K€ (Solde Opération)



Les principaux Investissements 2025 en €

La ville souhaite affiner sa vision pluriannuelle par un suivi renforcé du dispositif des Autorisations de Programme- Crédits de paiements (AP/CP).

A ce titre, la ville crée au BP 2025 une nouvelle AP/CP intitulée « Schéma Directeur Immobilier Energétique » d'un montant global de 15,57ME

	Éléments présentés au BP 2025 (annexe 2 jointe à la délibération d'adoption du BP2025)							
	Vote précédent	Révision BP 2024	Montant AP actualisé	Réalisation antérieures	CP 2025 (reports + BP)	CP 2026	CP2027	Solvent
Construction Eco Structure	6 273 401,62		6 273 401,62	6 190 159,19	78 970,62			
Rehabilitation du complexe sportif Jean Marial (HT)	2 260 571,00		2 260 571,00	2 219 051,00	23 671,62			
Restructuration Piscine Municipale	9 590 000,00	500 000,00	10 090 000,00	4 793 158,51	5 146 841,49	100 000,00		
Restructuration Château Castel	4 887 000,00		4 887 000,00	729 609,62	1 400 000,00	2 758 390,38		
Schéma directeur immobilier énergétique	-		15 171 000,00	-	171 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	9 000 000,00
TOTAL AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSEES	22 012 972,62	500 000,00	26 933 972,62	12 095 978,30	7 220 463,59	5 859 390,38	3 000 000,00	9 900 000,00

La gestion en AP/CP recueille plusieurs avantages:

- Elle offre une meilleure visibilité sur l'identification des projets majeurs de la collectivité
- Elle fiabilise la stratégie à long terme par la ventilation de l'impact financier pluriannuel de chaque projet.
- Elle permet d'assurer l'équilibre du budget au vu des CP et de s'y référer pour déterminer le montant d'emprunt d'équilibre
- Elle renforce le taux de réalisation des projets d'investissement par une meilleure identification du besoin annuel avec l'inscription des CP

Recettes d'investissement (en K€) (hors virement de section -021 et résultat d'exercice)

	pour mémoire CA 2022	pour mémoire CFU 2023	pour mémoire CFU 2024	BP 2025	Variation projet BP25- CFU24	
	montants	montants	montants	montants	Variation chiffrée	Variation %
FCTVA/Taxe d'aménagement	1 195	735	910	1 128	+218	+24,0
Excédents de Fonctionnement capitalisés(1068)	1 762	2 825	1 381	4 848	+3 467	+251,1
Subventions d'investissement (y compris report)	1 341	2 194	831	3 991	+3 160	+380,3
Emprunt (y compris reports)	1 200	1 700	0	5 991	+ 5 991	
autres	0	4	0	0	+0	0
Total des recettes réelles d'investissement	5 498	7 459	1 741	15 958	+14 217	+816,6
Opération d'ordre	2 594	3 178	3 018	3 462	+444	+14,7
Total du budget	8 091	10 637	6 140	19 420	13 280	+216,3

Subventions d'investissement 2025

Les subventions attendues en 2025 pour 3 991 K€ (dont un volume de report de 541 K€) sont notamment:

Restructuration de la piscine municipale:

- Etat , Rénovation thermique PISCINE :	932 K€
- Bordeaux Métropole , Réhabilitation PISCINE	878 K€
- Agence Nationale du Sport, Piscine :	500 K€
- Département , Piscine :	112 K€

Castel d'Andorte-Études et réhabilitation du Château:

- Etat, Restructuration CASTEL ANDORTE	614 K€
- Etat, DRAC, Réhabilitation CASTEL ANDORTE	245 K€

Végétalisation cours école :

- Agence Eau Adour Garonne, Végétalisation 2 cours écoles centre 1 et 2 et dé-imperméabilisation J JAURES:	79 K€
--	-------

Reports de subventions pour 541 K€ :

- Etat, Rénovation éclairage public – Fonds vert	266 K€
- Bordeaux Métropole, rénovation J MARTIAL:	175 K€
- Agence National du Sport, salle J MARTIAL pôle basket	23 K€
- CAF, Réfection totale toiture Maternelles Chenille Verte	78 K€



Quelques points marquants de notre BP 2025

Financement des dépenses d'équipements :

Le financement des dépenses réelles d'investissement de 17 264 K€ (avec reports) est réalisé par :

- L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement pour 5 126 K€
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 1 128 K€,
- Les subventions (nouvelles et reportées) pour 3 991 K€,
- Le solde de notre excédent de fonctionnement capitalisé pour 4 848 K€ (Article 1068),
- Le résultat d'exercice N-1 (D001) pour un montant de - 5 055 K€
- Un volume d'emprunt de 2 991 K€ qui seront contractualisés au fur et à mesure des besoins en fonction de l'avancement des projets,

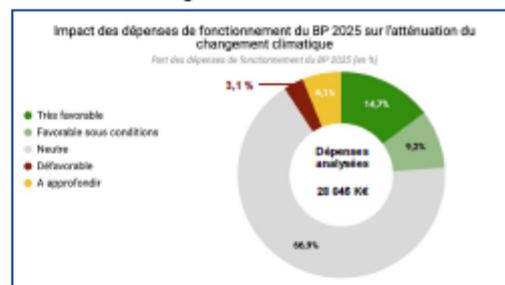
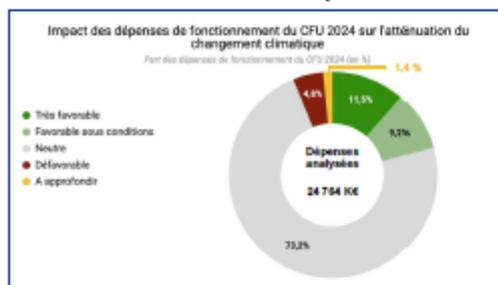
Pour rappel, l'encours de la dette s'établit au 1er janvier 2025 à 14,63 M€ (17,63M€ avec les 2 emprunts souscrits pour le financement des restes à réaliser) soit 602 €/habitant (strate nationale : 976 €/habitant).



PRESENTATION BUDGET VERT Section fonctionnement

La Ville du Bouscat a souhaité dépasser le cadre réglementaire en élargissant l'évaluation environnementale au Budget Primitif 2025. Cette démarche volontariste témoigne de l'engagement pris par la Ville du Bouscat pour objectiver la prise en compte des enjeux de transition écologique dans sa politique de gestion et d'investissement. La Ville du Bouscat a choisi de se faire accompagner par la SCOP Agence 47 pour mener à bien ce projet.

Une évaluation environnementale des dépenses de fonctionnement du CFU 2024 et du Budget Primitif 2025 a été conduite.



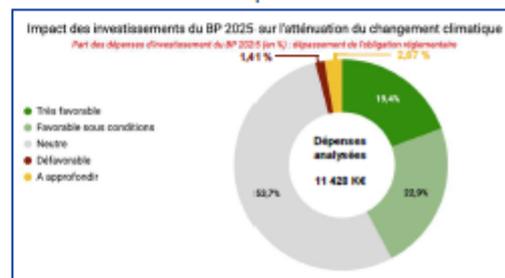
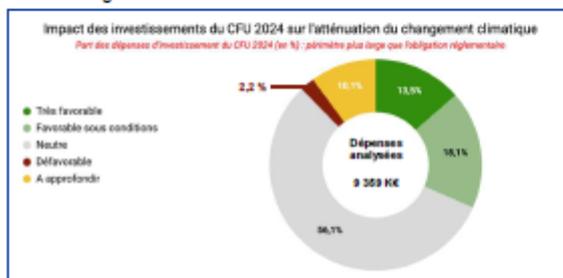
On peut retrouver dans les **dépenses favorables** les consommations d'électricité avec garantie d'origine renouvelable, les dépenses allouées aux repas non carnés dans la DSP restauration scolaire ou encore le tri et la collecte des biodéchets.

Les **dépenses défavorables** sont constituées majoritairement des dépenses de carburant et des consommations de gaz naturel.



PRESENTATION BUDGET VERT Section Investissement

Le « dépassement » du cadre réglementaire opéré de manière volontariste par la Ville du Bouscat s'est matérialisé par un élargissement du périmètre de l'évaluation environnementale à l'ensemble des dépenses d'investissement du CFU 2024 et du BP 2025. Pour rappel, l'annexe réglementaire du CFU 2024 se borne seulement à certaines dépenses d'investissement identifiées par décret.



Respect de la méthodologie I4CE mais conversion nécessaire au format annexe réglementaire 2024



Plusieurs projets inscrits au BP 2025 vont dans le sens d'une diminution des émissions de GES de la Ville de Bouscat :

- Travaux de rénovation énergétique permettant d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation ou à minima permettant 30% d'économies d'énergie (Castel d'Andorte, Piscine municipale, Salle de la Filolie)
- Installations de panneaux photovoltaïques sur le Dojo
- Aménagement favorisant les mobilités douces (Bouscat 2030, aménagement des circulations piétonnes de l'Ilot Renault)
- Entretien et développement d'espaces arborés



PRESENTATION BUDGET VERT

Évolutions de l'évaluation environnementale dans les prochaines années

L'évaluation environnementale du budget ne concernait cette année que l'axe "Atténuation", à savoir l'impact de certaines dépenses d'investissement sur la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité. Ce spectre d'analyse restreint ne permet pas de traduire l'intégralité des actions prises par la Ville du Bouscat en matière de transition écologique.

Conformément aux prescriptions réglementaires, en 2026, l'évaluation environnementale du CFU 2025 intégrera un nouveau champ d'analyse : l'axe "Biodiversité", c'est à dire l'identification de l'impact des dépenses d'investissement pour la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Certains investissements de la Ville du Bouscat répondent déjà favorablement à cet enjeu de transition écologique (végétalisation des cours d'écoles, micro-forêt, entretien et développement des jardins partagés).

Par la suite, il est demandé aux collectivités locales d'étendre l'évaluation environnementale à quatre autres aspects de la transition écologique, dans le cadre de l'annexe qui sera produite au CFU 2027.

Ces quatre axes sont les suivants :

- **Adaptation** : prévention des incidences négatives du climat actuel ou futur sur la population, la nature, les activités ou les biens
- **Eau** : la sauvegarde des ressources en eau par la réduction de leur utilisation et la préservation de leur qualité
- **Déchets** : réduction de l'utilisation des ressources, l'amélioration de la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques
- **Pollution** : prévention, contrôle et résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement

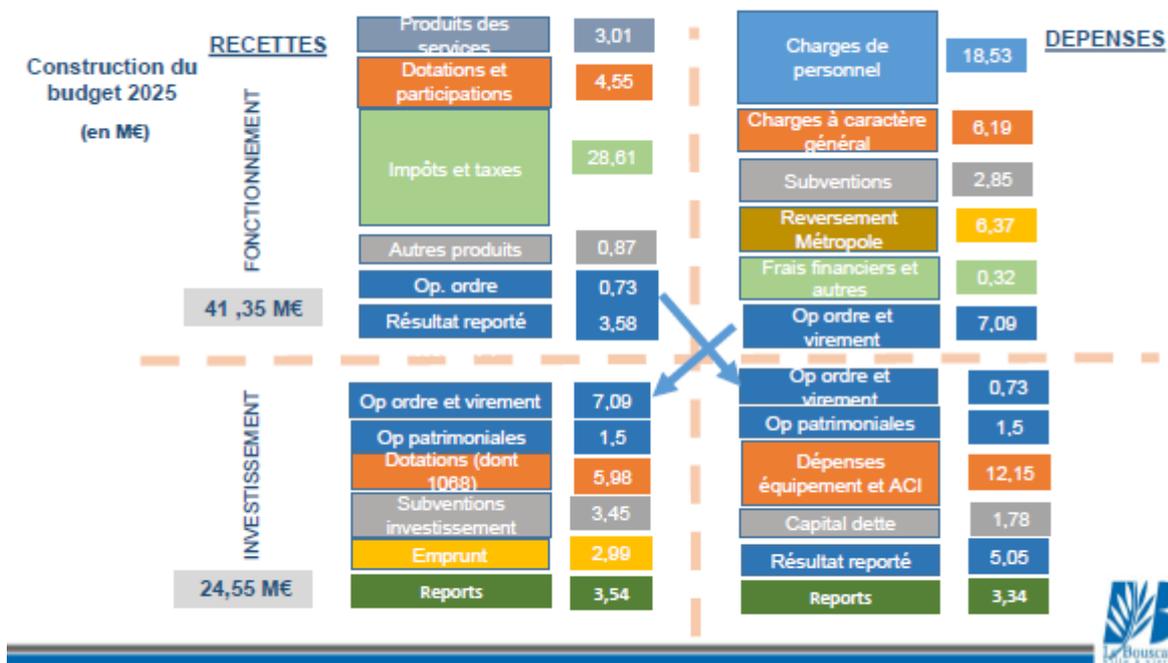
Dans une démarche volontariste, la Ville du Bouscat souhaite anticiper le calendrier réglementaire et ajoutera l'axe "Adaptation" à l'analyse environnementale dès le CFU 2026.



En conclusion notre budget 2025 est caractérisé par :

- La volonté de continuer à être présent aux côtés de tous les Bouscatais,
- Un autofinancement net budgété à 5 126 K€,
- Une vigilance sur les recettes en particulier de services et sur le suivi des subventions et des aides de fonctionnement et d'investissements (fonds verts, avances remboursables,...) à mobiliser,
- La poursuite d'une maîtrise fine de toutes nos dépenses,
- Une enveloppe « d'investissement » 2024 (hors remboursement de la dette) volontariste et diversifiée de 15 488K€ incluant les ACI (725 K€) et les reports (3 335 K€),
- Une maîtrise de notre niveau d'endettement,
- Un maintien des taux de fiscalité locale adaptée à l'ambition d'investissement.





DOSSIER N° 3 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Par délibération du 28 septembre 2021, la Ville du Bouscat s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette expérimentation s'inscrit dans un processus de modernisation des comptabilités publiques locales incluant le passage à la M57 des entités du secteur public local ainsi que l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales.

Pendant cette phase d'expérimentation (2023-2024) le CFU expérimental se substitue au compte administratif et au compte de gestion et a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation obligatoire des comptes locaux pour l'ensemble des budgets sous instruction M57 et M4.

Il s'agit d'un document unique commun à l'ordonnateur et au comptable composé de données d'exécution budgétaire et d'informations financières et patrimoniales destinées à apporter une vision complète de la situation financière du budget.

On y trouve par ailleurs :

- Des ratios synthétiques,
- Une nouvelle présentation des résultats,
- Le bilan et le compte de résultats synthétiques.

La procédure de confection est entièrement dématérialisée. Des contrôles automatisés de cohérence s'opèrent entre les données de l'ordonnateur et du comptable de la DGFIP. Ce travail collaboratif entre les services pourra servir de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le calendrier de vote reste inchangé et l'assemblée délibérante doit adoptée le CFU avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Pour 2024 le compte financier unique dressé conjointement par l'ordonnateur et le comptable présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 553 164,07	35 865 518,86	55 418 682,93
	Recettes réalisées (1)	B	6 140 251,40	37 015 386,95	43 155 638,35
	Restes à réaliser	C	3 541 465,56	0,00	3 541 465,56
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 087 750,35	40 348 357,06	61 436 107,41
	Dépenses réalisées (1)	E	12 729 722,61	33 066 532,28	45 796 254,89
	Restes à réaliser	F	3 334 587,14	0,00	3 334 587,14
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-6 589 471,21	3 948 854,67	-2 640 616,54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 534 586,28	4 482 838,20	6 017 424,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-5 054 884,93	8 431 692,87	3 376 807,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	206 878,42	0,00	206 878,42
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-4 848 006,51	8 431 692,87	3 583 686,36

M. MICOL tient à remercier les équipes finances et RH de la mairie, du PTO et le DGS qui ont permis la finalisation des comptes et la préparation du budget, ce qui représente un travail considérable.

M. ALVAREZ fait une intervention : "Le compte financier unique que vous nous présentez est la jonction entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur que vous êtes et il reprend tout à fait ce qui avait été présenté ; les documents s'inscrivent dans le droit fil du rapport d'orientations budgétaires présenté à la mi-février. Il n'est pas tout à fait conforme puisque, dans la note de présentation, nous avons une petite incise sur la lettre qui avait été envoyée par nos « Mozart » de la finance, Monsieur Bruno Lemaire et Monsieur Thomas Cazenave, sur la conformité des finances locales avec ce qu'ils appelaient « le déficit abyssal » qu'ils avaient eux-mêmes creusé. A l'époque, on était parti sur le chiffre de 16 milliards d'euros ; heureusement l'Institut national de la statistique et des études économiques, dans un rapport très récent du 27 mars, nous apprend que ce déficit est 2 fois moindre ; on peut donc dire que l'Insee rétablit la vérité et structure un peu le débat que nous avons eu puisqu'à l'époque on voyait même fleurir sur certains frontons de mairies des banderoles disant "on va nous faire les poches" ; c'est donc maintenant un peu plus cadré. Cela étant, pour ce qui concerne le budget exécuté, c'est-à-dire notre ancien compte administratif, il s'établit en terme réel autour de 45 millions d'euros avec une épargne brute assez confortable si on la compare non pas à la strate mais aux années précédentes ; en effet, on a une épargne brute de 5 millions, une épargne nette de 3,5 millions à laquelle il faut enlever les remboursements en capital de l'emprunt, ce qui nous donne effectivement une marge pour l'autofinancement. Cette marge est d'ailleurs un peu plus importante puisqu'il faut y ajouter les reports de 4,5 millions que nous avons déjà de côté. Alors je voudrais revenir sur les résultats en partant de cette analyse de l'épargne nette. Cette épargne nette se construit effectivement par une différence entre les recettes de fonctionnement, qui ont augmenté de 3,9 %, et les dépenses de fonctionnement, qui elles n'ont augmenté que de 2,2 %. Vous avez présenté le produit des services dans la note, vous avez donné un peu plus d'explications que lors de la commission des finances. Ces produits des services, c'est-à-dire ce que paient les Bouscatais pour le service public directement de leur poche, ont augmenté de 12,5 % en 2024. On a effectivement des points particuliers. Le stationnement est passé de 193 000 euros à 252 000 ; vous continuez à dire Monsieur le maire que c'est une redevance, vous avez raison juridiquement - heureusement qu'on ne l'a pas étendu à l'ensemble de la commune parce que là on aurait vraiment eu un impôt très fort - mais on voit une recette supplémentaire de près de 60 000 euros. Vous avez donné des précisions Monsieur l'Adjoint sur le périscolaire puisque les recettes ont augmenté de 30 000 euros et j'allais vous interroger directement sur la redevance loisirs qui passe de 582 000 à 700 000 euros mais vous

avez dit que le périmètre était plus important au niveau des accueils de loisirs. Il y a aussi une bonne nouvelle dans les tarifs si je puis dire puisque les redevances à caractère social ont diminué et on a ponctionné un petit peu moins dans la poche des Bouscatais. Le 2^{ème} poste qui fait que ces recettes ont augmenté de 3,9 %, c'est évidemment la fiscalité. Vous avez d'ailleurs mis en parallèle la fiscalité directe locale avec les droits de mutation, l'une augmentant de 700 000 euros, l'autre baissant de 400 000 € mais, sur ce poste précis, le produit des impositions directes rapportées à la population constitue un point important ; chaque Bouscatais, toutes générations confondues, paie 1 004 euros par habitant d'impôts. Nous étions en 2020 dans cette commune à 762 euros, on a eu des baisses de subventions, des baisses de dotations mais la fiscalité reste un élément très fort au Bouscat, même si les marges ont été réduites. Cette recette de 3,9 % est donc à mettre en relief avec les dépenses de fonctionnement qui sont effectivement maîtrisées pour de nombreuses raisons : le prix de l'électricité et du chauffage a baissé, les périmètres ne sont pas tout à fait les mêmes puisque l'on va intégrer la piscine avec un effet sur l'électricité, le chauffage et les coûts de fonctionnement ; c'est bien maîtrisé car on a 390 000 euros en moins et une bonne tenue avec 55 % des dépenses consacrées au personnel, avec des postes, notamment au niveau du RIFSEEP, qui bénéficient du BONUS attractivité qui a été mis en place dans cette commune, dès l'année dernière, et ce n'est pas le cas dans toute la métropole ; le bonus attractivité est très intéressant puisqu'il permet d'augmenter les salaires des personnels qui travaillent dans les crèches et cela peut aller jusqu'à 100 euros nets par mois suivant les communes. Concernant la pénalité SRU sur le poste 014, j'avais cru comprendre, quand nous avons signé la convention avec l'État, qu'elle pouvait certes perdurer mais qu'à partir du moment où on augmentait notre taux de logements sociaux, on pouvait avoir une réduction de cette pénalité. Vous me direz peut-être que c'est le cas mais je trouve que 170 000 euros c'est quand même important. Sur les investissements réalisés, vous le dites, ils sont de 9,3 millions plutôt que de 12 - il faut revoir les chiffres - avec un taux de réalisation, entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé, de 60 % dans la commune. On peut se dire que 60 % ce n'est pas glorieux mais, quand on se compare à d'autres communes, on se console un peu puisque c'est un taux qui a tendance à être peut-être même supérieur à la moyenne métropolitaine. Je voudrais revenir quand même en matière d'investissement sur un dossier que j'ai évoqué en commission des finances et qui est le clocher de l'Église. On ne va pas refaire Peppone et Don Camillo - je rappelle comme je l'ai fait en commission des finances que Peppone était quand même le maire de la ville - mais vous avez rattaché 550 000 euros à l'exercice 2024 pour les dépenses du clocher et 80 000 euros pour 2025. Or, ces dépenses sont présentées publiquement à 297 000 euros sur un panneau devant l'Église. Je m'étais donc interrogé pour comprendre comment on passait de 297 000 euros à 550 000, puis à 630 000 euros, d'autant plus qu'un journaliste, M. DELHOUMEAU, dans un article paru dans le journal Sud-Ouest le 5 janvier, avait justement précisé que ces 300 000 euros concernaient l'ensemble des travaux ; je me repose toujours les questions, je n'ai pas eu les réponses au niveau des factures et je ne sais toujours pas comment on est passé de 297 000 euros affichés à 550 000 euros. Vous m'avez répondu en commission qu'il y avait des travaux supplémentaires. Je m'inquiétais car, depuis la loi de 1905 et la nationalisation des biens publics depuis la Révolution française, une circulaire cadre ces travaux et je craignais qu'on ait payé l'harmonium, les hosties et la soutane. Vous m'avez dit que ce n'était pas forcément le cas ; est-ce que vous confirmez ce soir en Conseil que ces 550 000 euros en 2024 et les 80 000 euros en 2025 correspondent vraiment à des travaux car je m'étonne alors que l'affichage public reste à 297 000 euros. Je voterai l'affectation des résultats qui est liée au compte mais je ne voterai évidemment pas l'exécution puisque, comme disait le philosophe Pasqua, "quand on est dans l'opposition, on s'oppose". Je dirai un mot sur le budget vert au moment du vote du budget primitif".

M. HERMENGE rappelle que M. PAULY avait posé une question en cours d'année 2024 sur le bilan financier du stationnement payant. L'année 2024 étant achevée, il souhaite savoir si ce budget est toujours en déficit ou s'il est équilibré suite à l'investissement réalisé, aux recrutements de personnel et à la forte augmentation des recettes.

M. LE MAIRE répond qu'il n'y a aucun problème mais qu'une réponse plus complète va lui être donnée.

M. LAMARQUE répond sur quelques points :

- L'amende SRU : 171 000 euros sont versés chaque année à l'État parce que la loi SRU - loi Duflot votée lorsque Madame Duflot était au gouvernement - pénalise la ville puisqu'elle n'atteint pas l'objectif des 25 % de logements sociaux. La commune a signé avec l'État un contrat de mixité sociale (CMS) qui propose un triennal d'actions pour réduire ce gap et évite que cette amende de

171 000 euros ne soit multipliée par 2, 3, 4 ou 5 par l'État. La commune a donc ainsi gagné une forme d'immunité pour que cela reste à ce stade-là ;

- le clocher de l'Église : 550 000 euros ont été effectivement votés en 2024 et reportés en 2025 avec une rallonge de 80 000 euros, soit un total de 630 000 euros. Il est vrai que les dépenses pour le clocher de l'Église sont affichées à 297 000 hors taxes. Dans les faits, les dépenses qui ont été fléchées au budget primitif sont de l'ordre de 384 000 euros TTC sur le clocher, plus 66 000 € sur des études corollaires et 3 000 € sur une étude qui n'avait pas été prévue, soit un peu plus de 450 000 euros. Reste un gap de 100 000 euros qui n'a pas été dépensé et la rallonge de 80 000 euros qui est reportée sur 2025. Ces 180 000 euros seront pour la phase 2 de rénovation de ce bâtiment qu'il considère comme un bâtiment communal. En effet, il précise que ce n'est pas dans le cadre de la loi de 1905 que ces travaux doivent être pris en compte mais de la loi du 2 janvier 1907 qui a été votée sous le Ministère Clémenceau. En effet, suite à la loi de séparation de l'Etat et des cultes de 1905, les Juifs et les protestants se sont rendus propriétaires de leurs lieux de culte mais les catholiques ont refusé. C'est donc avec la loi de 1907, après inventaire en France, dont fait partie l'Église du Bouscat puisqu'elle a été construite en 1896 - que les édifices catholiques sont devenus des propriétés publiques. C'est la raison pour laquelle, étant en charge de piloter les grands projets, il voit l'Église comme un bâtiment communal et prévoit une rénovation certes un peu spécifique. Il y aura donc 180 000 euros qui seront prévus pour la phase 2 de la requalification de l'Église et la ville est en pourparlers avec la paroisse pour savoir exactement quels travaux elle pourrait prendre en compte.

M. LE MAIRE tient à apporter quelques précisions sur le contrat de mixité sociale. La ville va défendre ce CMS chaque année auprès de la Préfecture, c'est d'ailleurs ce qu'elle va à nouveau faire le mardi 6 mai. Il précise qu'il ne faut pas confondre être en déficit de logements sociaux et être en carence. Il explique que la situation qui vient d'être évoquée par M. LAMARQUE, c'est être en carence. Si la ville ne respectait effectivement pas ce CMS, elle aurait une facture de pénalités qui serait multipliable par 2, 3, 4 voire par 5. Le Bouscat n'est pas en carence, d'autres communes de la métropole le sont, mais elle est bien en déficit.

M. MICOL apporte des réponses sur quels points :

- la fiscalité au Bouscat : il rappelle, comme cela a été vu lors du débat d'orientations budgétaires, qu'il y a un certain nombre de communes dans la métropole qui ont des taux plus élevés que ceux du Bouscat ; il précise que le budget a été construit sans aucune hypothèse d'augmentation d'impôts et qu'une délibération, inscrite ce soir à l'ordre du jour, prévoit d'ailleurs le vote du maintien des taux. Il précise que, sur la base des 3 dernières années (2021 à 2023), le taux moyen de 7 communes de la métropole était de 59 % et qu'il était sur la même période de 63 % au Bouscat. Le fait de se comparer permet donc effectivement, dans un certain nombre de situations, de se consoler ;
- le stationnement : l'équation n'est pas foncièrement différente puisque l'augmentation n'est pas liée à une augmentation des tarifs de stationnement qui sont restés stables ; c'est un effet en année pleine ; si on compare les charges avec les recettes en année pleine, on ne doit pas être très loin de l'équilibre. En revanche, le paiement via l'application Easypark a entraîné des recettes de 40 000 euros. Certes, ce ne sont pas des recettes nettes puisqu'il y a moins d'argent dans les horodateurs qu'il faut quand même continuer à relever et qu'il y a un coût de 5 000 euros pour l'application. Néanmoins, si on raisonne en année pleine, Easypark aura permis d'améliorer l'équation de 15 à 20 000 euros nets.

M. LE MAIRE indique que l'on n'est effectivement pas loin de l'équilibre. Il fait remarquer que le public est nombreux ce soir, peut-être en raison des échéances qui se profilent, et il pense qu'il est bien de traduire parfois les chiffres. Revenant sur les pourcentages évoqués par M. MICOL dans le cadre du CFU 2024 mais qui parfois ne sont pas toujours bien compris, il préfère, pour sa part, citer quelques chiffres : les recettes ont augmenté de 1 358 000 euros et les dépenses que de 659 000 euros, soit un delta de 700 000 euros. Il s'était engagé à ne pas faire de bénéfice pour ce service rendu aux Bouscatais qui voulaient se stationner dans leur secteur ; il persiste à dire qu'il s'agit bien d'un service et finalement les rentrées sont égales aux sorties ; le budget du stationnement est à l'équilibre et c'est bien ainsi.

M. LE MAIRE s'absente et laisse la présidence de l'assemblée à M. MICOL.

Ainsi,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-14,
VU l'instruction comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,
VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),
VU le débat d'orientations budgétaires 2024 en date du 18 février 2024,
VU le vote du budget 2024 en date du 02 avril 2024,
VU la décision modificative du 08 octobre 2024,
Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget communal pour l'exercice 2024,
Après avoir désigné M. MICOL comme Président(e) de séance, et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, conformément à l'article L-2121-14 du CGCT,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus pour le Budget Principal de la Ville,

Article 2 : APPROUVER l'ensemble des documents constitutifs des Comptes Financiers Uniques relatifs au Budget Principal de la Ville.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

29 voix POUR

3 voix CONTRE (Mme Claire LAYAN, M. Maxime JOYEZ, M. Patrick ALVAREZ)

1 ABSTENTION (M. Jean-Jacques HERMENCE)

1 n'a pris part au vote (M. Patrick BOBET)

DOSSIER N° 4 : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2024

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Après avoir entendu et adopté le compte financier unique 2024 de la ville, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats 2024 au budget 2025.

Pour rappel, le résultat de clôture 2024 du budget Principal de la Ville du Bouscat se présente comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 553 164,07	35 865 518,86	55 418 682,93
	Recettes réalisées (1)	B	6 140 251,40	37 015 386,95	43 155 638,35
	Restes à réaliser	C	3 541 465,56	0,00	3 541 465,56
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 087 750,35	40 348 357,06	61 436 107,41
	Dépenses réalisées (1)	E	12 729 722,61	33 066 532,28	45 796 254,89
	Restes à réaliser	F	3 334 587,14	0,00	3 334 587,14
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-6 589 471,21	3 948 854,67	-2 640 616,54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 534 586,28	4 482 838,20	6 017 424,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-5 054 884,93	8 431 692,87	3 376 807,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	206 878,42	0,00	206 878,42
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-4 848 006,51	8 431 692,87	3 583 686,36

M. ALVAREZ précise que l'on peut voter contre le compte financier unique et approuver l'affectation des résultats. Le besoin de financement de 5 millions étant couvert et le reste étant affecté sur les reports, il votera donc cette affectation des résultats.

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,
 VU le compte financier Unique de l'exercice 2024,
 VU la commission des finances du 1^{er} avril mars 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : DECIDER de procéder à l'affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025 comme suit :

➤ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : *Excédent* : 3 948 854,67 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (*ligne 002 du CA*) : *Excédent* : 4 482 838,20 €

Résultat cumulé à affecter : *Excédent* : 8 431 692,87 €

➤ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice : *Excédent* :
Déficit : - 6 589 471,21 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (*ligne R001 du CA*) *Excédent* : 1 534 586,28 €

Résultat comptable cumulé

Déficit : - 5 054 884,93 €

Dépenses d'investissement à reporter : 3 334 587,14 €

Recettes d'investissement à reporter : 3 541 465,56 €

Soldes des restes à réaliser : *Recette* : 206 878,42 €

Besoin réel de financement cumulé - 4 848 006,51 €

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaires au compte **1068**) : 4 848 006,51 €

- En dotation complémentaire

(recette budgétaire au compte **R 1068**)

SOUS-TOTAL (R 1068) 4 848 006,51 €

- En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) 3 583 686,36 €

TOTAL 8 431 692,87 €

Résultat déficitaire en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

➤ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : 3 583 686,36 €	D001 : solde d'exécution N-1 5 054 884,93 €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 848 006,51€ R001 : Solde d'exécution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

DOSSIER N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2025 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire, et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2025 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2025.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Le projet de budget 2025 s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :		
Résultat reporté 2024		3 583 686,36
Dépenses Réelles de fonctionnement	34 265 758,00	37 042 913,00
Opérations d'ordre de fonctionnement	7 087 529,36	726 688,00
TOTAL FONCTIONNEMENT 2025	41 353 287,36	41 353 287,36
Résultat reporté 2024	5 054 884,93	
Opérations Réelles d'investissement	13 929 103,49	12 416 268,64
Reports et restes à réaliser	3 334 587,14	3 541 465,56
Opérations d'ordre d'investissement	2 226 688,00	8 587 529,36
TOTAL INVESTISSEMENT 2025	24 545 263,56	24 545 263,56

M. ALVAREZ fait une intervention : "Le budget primitif est un acte de prévisions et d'autorisations et, vous l'avez dit Monsieur l'Adjoint, parfois, quand on lance la pièce, il faut savoir où elle retombe. Globalement, vos prévisions sont assez prudentes et je vais revenir sur un certain nombre de postes et d'inflexions qui ont été marqués sur ce budget primitif. Sur les recettes de services publics, j'ai un petit souci car M. le Maire vient de dire que l'on était à l'équilibre sur les dépenses de stationnement mais vous prévoyez quand même en recettes 30 000 euros de moins sur le poste « recettes de stationnement » ; c'est à dire qu'en année pleine, par rapport au réalisé de l'année dernière, il y aurait donc un déficit qui est marqué dès le départ. Sur les redevances périscolaires on a quand même plus de 300 000 euros qui sont budgétés alors que sur la redevance loisirs on était à 700 000 euros en exécution et on se retrouve à 380 000 euros dans le budget primitif de prévisions. Il doit donc y avoir un périmètre d'occupation qui ne doit pas être tout à fait le même et qui est pratiquement réduit de 50 %. Sur les Impôts et taxes vous maintenez à peu près le niveau puisque, de toute façon, une augmentation de 1,7 % des bases, sur un terreau qui est déjà très fertile, va produire en impôts directs 25 259 000 millions pour la commune ; on va augmenter de 511 000 euros avec un effet mécanique et la contribution par habitant va elle aussi augmenter ; on était à 1 004 euros et nous serons à 1 025 euros d'impôts par habitant. Vous avez prévu - et cela n'est peut-être pas très prudent mais on peut peut-être vous suivre - une augmentation de plus de 100 000 euros sur les droits de mutation. C'est très fluctuant, admettons que la pièce va retomber du bon côté. Sur les dotations, là aussi je vais louer votre prudence puisque de toute façon vous êtes obligé de faire avec ; c'est quand même un scandale de voir que la DGF baisse continuellement pour une ville comme Le Bouscat et on va avoir des baisses de dotations inscrites régulièrement ; autant pour les impôts le niveau par habitant est très important, autant celui de la DGF est ridiculement bas dans une ville comme la nôtre. Les recettes vont augmenter de 2 %, c'est à peu près l'inflation qui est prévue l'an prochain. En revanche, les dépenses vont augmenter de 10,3 %, un effet mécanique que l'on a rappelé tout à l'heure : la piscine va réouvrir, les fluides seront en nette augmentation et je vous donne satisfecit là aussi sur la maîtrise du poste 012, c'est-à-dire les dépenses de personnel qui restent à un très bon niveau avec des avantages qui sont conséquents pour les agents. Alors je vais remercier Saint François Bayrou de Bétharram puisque le lissage conjoncturel des recettes, c'est lui. Je pensais qu'il allait nous voler 170 000 euros mais en fait il va nous en prendre 186 000 cette année. Merci au budget et à ceux qui l'ont voté. Sur les subventions vous restez stable et je le note avec bonheur puisqu'on a voté une subvention de 850 000 euros pour le CCAS lors du Conseil d'Administration à 17 H, ce qui est un très bon niveau. Vous gardez - et cela me permettra de faire une transition en année préélectorale - un très bon niveau de subventions aux associations, c'est normal ; vous n'avez pas une vision "trumpiste" des choses, vous ne pratiquez pas la hache sur les subventions et on aura quand même 11 % d'augmentation l'année prochaine. Pour ce qui est de l'investissement, là par contre dans ce qui nous a été présenté, on sent la volonté de la mairie - et je la soutiens là-dessus - d'aller partout, tout le temps, incessamment sur le maximum de subventions possibles et d'avoir le maximum de partenaires. On l'a vu sur le bonus attractivité, c'est très bon. On a un report conséquent ; vous parliez M. le Premier Adjoint d'un recours à l'emprunt de 3 millions, ce sera plutôt 6 millions puisqu'il y a 3 millions que l'on n'a pas exécutés en 2024 et qui vont être reportés. Vous avez répondu en partie sur la question que j'allais vous poser sur le Skatepark, j'étais toujours à 100 000 euros pour des études et je me disais qu'après les études il va quand même falloir à un moment rentrer dans le marché du travail. Sur les investissements, nous avons eu l'échange en commission des finances, je vais agir par préterition, je ne vous ferai pas le reproche de tout en vous faisant le reproche de tout. Les investissements augmentent effectivement de 65% en 2025, c'est une année avant les élections et on sait que c'est une tendance lourde dans les collectivités territoriales. Cela étant, si on examine, ce sont des projets qui sont marqués depuis un certain temps, notamment la piscine et le Castel. Ce reproche n'est donc valable que sur 1/4 ou 30 % de mon argumentation. Vous restez sur un encours de dette tout à fait honorable puisque la strate est à 976 euros par habitant et nous à 593 euros. Je voudrais terminer en vous disant un petit mot sur ce budget vert qui moi me pose un certain nombre de problèmes et de questions, non pas sur la démarche qui est de faire calculer et de ne pas faire augmenter les émissions de gaz à effet de serre sur toutes les actions mais sur ce travail qui est donné de manière supplémentaire aux collectivités territoriales et qui me paraît, pour l'instant, détourner l'axe vraiment important. La démarche RSO intégrait un volet social qui là n'existe plus ou très peu. Cela me permet de faire une petite digression ; pour ce budget vert, on n'est certes pas trop mauvais mais pour moi il ne représente pas grand-chose dans la mesure où il faut mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs qui quelquefois se mettent en place contre les habitants. Prenez la loi climat et résilience qui instaure les ZFE dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants - nous verrons bien ce qu'il en sera sur la nôtre - elle va sortir du parc automobiles 12 millions de véhicules, 800 000 motos et

elle va coûter à ceux qui vont en subir les conséquences entre 3 et 6 SMICS. Quand vous regardez les textes, la loi climat et résilience d'août 2021, l'étude d'impact représente 680 pages, l'étude d'impact social 1 page et demie ; 1 page et demie sur cet effet social majeur qui va toucher les Français. Vous pouvez nous présenter tous les budgets verts que vous voulez, le seul budget qui compte, c'est le budget de service public qui essaie de ne pas polluer. Je l'ai d'ailleurs dit à la fonctionnaire du PTO qui a dû "triturer" tous les chiffres, le plus important c'est quand même le service public et les gains de service public. Alors, ne perdons pas trop de temps avec cela ou alors faisons-le de A jusqu'à Z, c'est-à-dire en prenant en compte l'impact écologique de transition et l'impact social de toutes les décisions que nous prenons."

M. ROUSSEAU fait une intervention : "Merci pour cette présentation qui est finalement sans surprise puisque très proche du rapport d'orientations budgétaires que nous avons eu plaisir à discuter lors du dernier Conseil. Je n'ai pas tellement envie de revenir sur ce que j'ai déjà dit la dernière fois, mais force est de constater qu'il y a un vrai effort d'investir pour le bien-être et le bien vivre des Bouscataises et des Bouscatais. Les comptes 2024 se tiennent plutôt bien, on l'a dit, dans un contexte économique difficile, les investissements annoncés restent d'actualité et atteignent d'ailleurs des niveaux conséquents (15 millions sur 2025). Je vous ai souvent fait le reproche, M. le Maire, d'avoir cette gestion dite "en bon père de famille", assez prudente, parfois même timorée. Et là justement je trouve que le contre-pied est pris, vous investissez, vous embellissez, vous verdissez, vous développez et du coup j'avoue que cela m'a donné un cas de conscience. Parce que finalement c'est quoi être dans une opposition constructive ? Je me souviens de mes débuts en 2020, on avait vraiment cette volonté d'être dans une opposition constructive et on l'avait dit. Eh bien je crois que c'est, outre de faire des propositions alternatives - et je crois qu'on en a fait durant le mandat - c'est aussi de savoir reconnaître quand les choses nous semblent aller dans le bon sens. Donc il serait mal venu pour ma part que je vous fasse des reproches quand vous allez justement dans la direction qui me paraît être la bonne et dans la direction que moi-même je souhaitais développer. Alors finalement, le débat, il est sur quoi ? Sur le fléchage des investissements, il faut bien en effet choisir des curseurs, faire des arbitrages, et là encore je remarque qu'une grande partie concerne la jeunesse avec des équipements qu'ils attendent avec impatience, notamment la piscine qui va ouvrir je crois en juillet - c'est ce que vous nous aviez indiqué la dernière fois - et aussi des efforts en termes de transition énergétique. Et ça c'est très positif. Alors reste de mon point de vue à développer en effet des thématiques de développement économique et d'attractivité mais on pourra en redébattre. En toute honnêteté et surtout en responsabilité, parce que c'est de cela dont il s'agit, c'est un budget que je trouve volontariste, plutôt ambitieux tout en étant réaliste, et M. ALVAREZ l'a souligné, voire même prudent sur certains postes. Je voulais donc vous dire que je le voterai ce soir. Reste des points d'attention sur lesquels il faut continuer les efforts, voire les accélérer. On n'a pas parlé d'enfouissement des réseaux, on l'avait évoqué la dernière fois, des questions d'accessibilité, de sécurité et de développement économique et il faudra surtout être attentif aux futurs taux de réalisation sur les investissements."

M. HERMENCE fait une intervention : "Je souscris à une partie des commentaires qui ont été faits par mes 2 collègues mais j'avais des questions de précisions à vous demander concernant les investissements. Il y a une liste qui nous a été présentée tout à l'heure, la maille la plus fine s'arrête à 60 000 euros. Or, quand je regarde le projet d'investissement qui était présenté en 2023, on descendait à la maille et c'était 5 000 euros. On manque donc quand même d'informations sur le contenu de ces investissements et j'aurais aimé avoir plus de précisions, notamment sur l'enfouissement des réseaux. En effet, il avait été annoncé en 2023 et en 2024 qu'on allait dépenser 350 000 euros par an sur les années futures et là en 2025 aucun chiffre n'est communiqué. Est-ce qu'après les derniers investissements qui ont été faits dans votre quartier M. le Maire, on a définitivement arrêté l'idée de continuer l'enfouissement des réseaux ou y-a-t-il des détails qui nous manquent ? La 2^{ème} précision concerne l'îlot Renault où je vois qu'il y a un solde opération de quasiment 900 000 euros qui est présenté alors que j'avais l'impression que tout était terminé depuis plusieurs années, hormis la fontaine qui ne fonctionnait pas. L'année dernière, je m'étais inquiété sur le fait qu'il y avait un reliquat de 60 000 euros concernant cette fontaine et vous nous aviez annoncé, lors d'un précédent conseil municipal, que la pièce avait été trouvée. J'ai vu que cela avait été mis en eau pendant quelques temps avant l'arrêt hivernal et j'espère que, le printemps venant, tout cela va redémarrer. La somme de 60 000 euros sur la fontaine me semblait quand même déjà dispendieux et là il est encore prévu 900 000 euros sur cet îlot Renault, donc je voudrais avoir des informations. Autre précision que je souhaitais c'était concernant le budget vert. Je suis tout à fait favorable à ce qu'on puisse calculer les impacts sur le réchauffement climatique des investissements qui sont réalisés mais il y a, dans la planche 35, un petit

diagramme tout en bas à gauche, qui a attiré mon attention. En effet, il y est mentionné "respect de la méthode I4CE mais conversion nécessaire au format annexe réglementaire" et en fait on voit qu'il y a quand même une différence assez forte entre les 2 chiffres. J'aimerais que vous la commentiez. Enfin, dernière petite remarque qui concerne les ZFE. Je voudrais quand même un petit peu nuancer les propos de M. ALVAREZ en rappelant que les ZFE ce n'est pas simplement pour embêter les habitants mais c'est fait pour compenser le risque de surmortalité de la population qui est évalué à peu près à 40 000 décès par an liés à la pollution, au carburant automobile. C'est un chiffre qui est important et qui nécessite de le prendre en charge, ce qui n'a pas été fait pendant très longtemps. Les pouvoirs publics n'ont pas pris suffisamment la mesure depuis de nombreuses années, ce qui fait qu'aujourd'hui, on se heurte tout à coup à cette difficulté de devoir réglementer et mettre en place des normes pour protéger la population. Ce n'est pas fait pour embêter mais bien pour protéger la population même s'il y a des impacts sociaux. Je suis tout à fait sensible au fait que l'on puisse à la fois regarder les dépenses d'atténuation du changement climatique et leur impact social mais il faut prendre les 2 éléments de la mesure."

M. LE MAIRE tient à rassurer les élus qui se sont interrogés sur les enfouissements des réseaux ; il n'est pas question de les arrêter, d'ailleurs ceux de la rue Bonnaous vont démarrer dans quelques semaines et vont quand même être longs de plusieurs centaines de mètres, pour ne pas dire de près de 0,5 km. Cependant, il précise que la ville a pris de l'avance l'an dernier par rapport à ce qui était programmé à la métropole ; en effet, des travaux prévus sur 2 années ont été accumulés sur la 1^{ère} année parce qu'il y avait un peu urgence compte-tenu du trafic sur l'avenue Victor Hugo ; il fallait donc vite faire le giratoire Ducourneau / Victor Hugo, ce qui fait que la ville a un peu consommé son crédit vis-à-vis de la métropole avec une année d'avance ; c'est ce qui explique ces décalages. Il n'y a pas de quartier ostracisé, cela lui fait vraiment beaucoup de peine d'entendre dire cela, aucun quartier n'est éliminé, non pris en compte et encore moins snobé, cela ne risque pas bien évidemment d'être le cas. Il aimerait bien que M. HERMENCE arrête de dire cela parce que c'est totalement faux. Il rappelle qu'une réunion publique aura lieu après-demain dans le secteur Lafon Féline, ce sera donc l'occasion d'en reparler ; ce quartier mérite lui aussi quand même beaucoup de travaux et il va les avoir. Concernant l'îlot Renault, il rappelle qu'il s'agit d'un projet urbain partenarial, la métropole, les promoteurs et la ville se sont donc mis d'accord sur les dépenses des uns et des autres. La ville avait pris l'engagement de prendre en charge - et c'est bien la moindre des choses compte tenu des bons résultats que cela représente - certains espaces publics, et notamment l'éclairage, d'où la facture de 800 000 euros qui a "traîné" pendant des années. La commune savait bien qu'un jour ou l'autre la métropole finirait par lui réclamer cette somme et c'est le cas aujourd'hui. Il s'étonne que M. HERMENCE repose cette question car il y a déjà répondu au moins 2 ou 3 fois. Quant à la maille de la présentation, si on est descendu jusqu'à 5 000 euros l'année dernière, c'est peut-être parce que l'on n'est pas au même niveau d'investissement. Il fait d'ailleurs remarquer à M. HERMENCE qu'il l'a lui-même assez souligné et approuvé. Néanmoins, il fait remarquer que le Powerpoint présenté ce soir est élaboré de façon à ce que ce soit clair dans l'esprit de chacun mais il lui indique qu'il doit consulter le budget primitif pour trouver la maille, document dans lequel effectivement, page par page, on descend à 800, 500 €.... Pour ce qui est de la ZFE, tout le monde a raison et tout le monde a tort. La santé des concitoyens et l'aspect sanitaire médical voudraient que l'on soit très incisif et que l'on descende le plus bas possible dans les critères (de 5 à 0) mais beaucoup d'automobilistes n'ont malheureusement pas les moyens de passer d'un diesel qui a 25 ans à une voiture électrique de chez M. Elon Musk qui vaut beaucoup d'argent. Il rappelle que son groupe a beaucoup résisté à la métropole face à la proposition insistante de MME Bichet, Première Adjointe de Bordeaux, qui était porteuse de ce projet. Il pense qu'il a eu raison de résister pour le retarder largement, la preuve, c'est que maintenant Bordeaux n'est plus dans les radars en question en termes de pollution atmosphérique et ne présente pas le même danger. De plus, il précise que le chiffre annoncé de 40 000 décès prématurés date déjà d'au moins 8 ans et qu'il serait peut-être bien quand même, qu'avant de travailler sur ce dossier, des analyses précises soient refaites. Il est certain que l'on n'est plus du tout à ce chiffre-là.

M. MICOL apporte quelques réponses :

- les produits de services : il ne faut pas oublier dans l'analyse les fameux 690 000 euros car sans cela on est en fait sur des recettes de produits de services quasiment stables, sans doute un peu prudentes. Il y a un challenge interne entre les équipes finances et les équipes opérationnelles mais les services ont aussi des arguments à faire valoir ;

- le stationnement : il y a 2 éléments d'explication. Le 1^{er} c'est que l'on n'était pas en possession des chiffres qu'il a communiqués ce soir au moment de la construction du budget. Si on devait le refaire, on ferait peut-être un peu différemment ; le 2^{ème} c'est l'hypothèse sur les niveaux d'abonnement sur lesquels il faut peut-être avoir un peu de prudence. En effet, certaines personnes ont fait savoir qu'elles ne se réabonneraient peut-être pas à partir du moment où il existait une application qui était simple à utiliser ou qu'elles avaient une autre solution pour leur véhicule ;
- les revenus de la piscine : ce sont des revenus aujourd'hui qui sont eux-mêmes entachés de beaucoup d'incertitudes puisque tout n'est pas arrêté sur l'opérationnalité de la piscine (horaires, pourcentage de scolaires hors Bouscat....) ; c'est en cours d'arbitrage, cela ne facilite donc pas les choses et la Municipalité a préféré être un peu prudente. Par ailleurs, il reconnaît qu'il y a certainement eu des transferts et qu'il conviendra de regarder cela plus précisément ;
- les subventions aux associations : il y a là aussi peut-être un effet piscine car il y a des clubs qui ont sollicité des subventions en lien avec la réouverture de la piscine et d'autres qui ont connu des évolutions favorables qui les amènent à demander plus de choses à la mairie ;
- les taux de réalisation : il précise que la raison qui a amené la ville à intégrer le schéma directeur immobilier énergétique dans les APCP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement), c'est précisément pour améliorer le taux de réalisation ; c'est en fait pour éviter de se retrouver en fin d'année avec une enveloppe qui n'est pas complètement consommée et se demander s'il faut la reporter ou transformer la dépense ; c'est donc pour améliorer la fongibilité et cela doit vraiment s'analyser comme étant un programme pluriannuel ;
- la page 35 (budget vert) : il aura l'occasion de la commenter en détail le 2 juin, lors du Conseil Municipal privé ; ce qu'il peut d'ores et déjà dire c'est qu'il y a bien dans la construction I4CE une rubrique qui s'appelle "favorable sous conditions." mais arbitrairement 40 % de la somme sont identifiés comme favorables et 60 % comme neutres. Cela dégonfle donc mécaniquement la partie favorable pour augmenter la partie neutre. De plus, l'État raisonne aussi sur un nombre de rubriques plus réduit, la ville a pris en compte toutes les dépenses d'investissement alors que lui ne prend que les 17 qu'il juge les plus importantes.

M. LAMARQUE ajoute quelques informations sur les investissements qui arrivent en 2025. Si la ville avait pu ouvrir la piscine il y a 9 ou 10 mois, elle l'aurait fait mais des problématiques d'amiante ont malheureusement retardé le chantier. S'il n'y avait pas eu la crise ukrainienne, les problématiques énergétiques et la hausse des prix des matières premières, elle aurait également livré le Castel il y a bien longtemps. Tous ces événements un peu exogènes ont ralenti la mise en route de ces projets et expliquent pourquoi ils seront livrés en 2025. C'est la vie des projets. Sur le financement des associations à +11%, il fait remarquer que les subventions versées aux 2 centres sociaux (Ricochet et Le Carrousel) et à l'omnisport représentent plus de 90% des subventions. Sur le budget vert, il rejoint M. ALVAREZ, il préférerait à titre personnel le budget RSO que M. MICOL et les services avaient proposé l'an dernier ; il le trouvait beaucoup plus pertinent parce qu'il intégrait notamment cette dimension sociale. Pour conclure, et à titre très personnel, il remercie M. ROUSSEAU pour ses propos qui prouvent qu'aujourd'hui il n'y a que des Bouscатаises et des Bouscатаis dans cette salle et qui votent en conscience.

M. ALVAREZ indique qu'il avait déduit les 690 000 euros de ce que devait la pieuvre métropolitaine à la ville mais que l'on est quand même sur 2 320 000 euros de produits de services contre 2 280 000. Par ailleurs, il souhaite dire un mot sur les ZFE puisque c'est lui qui a lancé le débat ; il rejoint ce qui a été dit par M. le Maire et M. le Premier Adjoint. On n'est pas pour la guillotine pour 40 000 personnes mais pas non plus pour la morgue technocratique avec laquelle cette loi a été mise en place, dont une page et demie pour dire aux gens "on vous prend votre voiture, on vous prend votre moto et on ne vous change rien". Il veut bien lui aussi sauver la planète, sauver les gens, il ne souhaite pas que les gens meurent à cause de la pollution ; mais si on leur interdit de circuler avec leur voiture ou leur moto, il faudrait les aider soit à financer l'achat d'un autre véhicule, soit mettre en place un système de transport public adapté à leurs besoins. Malheureusement on ne le fait pas. Il trouve honteux que les mesures sociales dans la loi climat et résilience ne représentent qu'une page et demie sur les 600. On parle de sauver 40 000 personnes mais combien va-t-on en tuer dans les campagnes et dans les périphéries ? Combien vont se retrouver au chômage ? Cela n'a pas été étudié. Aussi, il pense que l'on pourra faire tous les budgets verts que l'on voudra, le seul budget qui compte c'est le budget social. Il regrette que, pour des raisons de politique politicienne, tous les groupes de gauche, à part les écologistes, n'aient pas réagi comme l'a fait le groupe

métropole communes parce qu'ils sont quand même sur cette vision industrielle, productiviste et normale de la société française. Expliquer comme cela a été expliqué, on pourrait croire que les vraies mesures sociales c'est que l'on va sauver les gens de la pollution. En revanche, on ne s'intéresse pas aux gueux qui sont dans les périphéries et qui eux vont mourir d'inanition, sans rien. Il pense que c'est le projet politique qui va se mettre en place très rapidement et dont on reparlera d'ailleurs pendant les élections.

M. LE MAIRE tiens à préciser qu'il ne faut pas voir de malice, de calcul ou de stratégie politique dans le fait que les maximums d'investissements arrivent en fin de mandat. Il en est de même dans toutes les villes, qu'elles soient du centre, de la droite comme de la gauche ; comme vient de le dire M. le Premier Adjoint, c'est la vie des projets. D'autre part, il indique à M. HERMENCE que, sur les 800 000 euros que la ville paie à la métropole, le promoteur de cette opération lui a versé 400 000 euros, soit la moitié ; c'était prévu et c'est payé depuis longtemps puisque ce projet date de 8 ou 10 ans. Enfin, il tient également à remercier la responsabilité de certains des élus qui regardent les choses d'assez près et il croit que c'est l'intérêt des Bouscatais. C'est aussi le mérite et peut-être l'exception de ce Conseil Municipal qui s'exprime toujours très librement, sans éclat de voix, sans apostrophe déplacée et sans invective tout aussi malvenue que l'on peut voir ailleurs. Il est donc tout à fait heureux de pouvoir dire ce soir que le budget va être voté sereinement.

M. MICOL se réjouit que ce budget soit voté, pas du tout à titre personnel, mais pour tout le travail quotidien fourni par les équipes opérationnelles. En effet, quand on se projette par exemple sur le schéma directeur immobilier investissement, on le fait pour les Bouscatais et en regardant loin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable par délibération du 07 décembre 2021

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 18 février 2025,

VU la commission des finances en date du 1^{er} avril 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : RECONDUIRE l'autorisation ouverte, par la délibération du Conseil Municipal du 28/09/2021, en section de fonctionnement et en section d'investissement, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

Article 2 : APPROUVER et ARRETER le budget pour l'exercice 2025 chapitre par chapitre (sans vote formel sur chacun des chapitres) selon les montants inscrits dans la balance présentée en annexe 1,

Article 3 : ADOPTER les révisions, ouvertures et clôtures des autorisations de programme et crédits de paiement au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération (cf. annexe 2).

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

31 voix POUR

3 voix CONTRE (Mme Claire LAYAN, M. Maxime JOYEZ, M. Patrick ALVAREZ)

DOSSIER N° 6 : VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

En vertu de l'article 2 de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, les conseils municipaux votent chaque année les taux des taxes de la fiscalité directe locale.

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Et de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Conformément aux options annoncées lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote des taux suivants (sans changement par rapport à l'an passé) :

Taxe Foncière sur le bâti	49,00 %
Taxe Foncière sur le non bâti	61,87 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	21,18 %

M. ALVAREZ indique qu'il n'est toujours pas favorable au 3^{ème} taux proposé. En effet, il continue à dire qu'il faut appliquer sur la taxe d'habitation une majoration maximale de 60 % pour les résidences secondaires. 836 logements sont vacants au Bouscat et 275 résidences secondaires sur un territoire exigu et qui est en tension. Il sait bien que certaines de ces 275 résidences secondaires sont du fait de situations de familles et d'héritages mais "dura lex sed lex". Certaines mairies ont appliqué ces majorations et il pense que Le Bouscat, avec la pression qui est faite sur le foncier, devrait aussi le faire.

M. LE MAIRE répond qu'il ne changera pas d'avis dans la mesure où on peut être propriétaire et ne pas être très riche et au contraire être locataire et être très riche. Il y a beaucoup de propriétaires qui n'ont pas de gros revenus.

VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
 VU le code Général des Impôts, notamment ses articles 1636 septies,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction comptable M57,
 VU le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER les taux des taxes locales pour 2025 :

Taxe Foncière sur le bâti	49,00 %
Taxe Foncière sur le non bâti	61,87 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	21,18 %

Article 2 : DIRE que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2025.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

30 voix POUR

3 voix CONTRE (M. Jean-Jacques HERMENCE, M. Maxime JOYEZ, M. Patrick ALVAREZ)

1 n'a pris pas part au vote (Mme Claire LAYAN)

DOSSIER N° 7 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - ANNÉE 2024 -

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

En application des dispositions de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de délibérer chaque année sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la ville.

L'annexe ci-dessous, donne le détail des opérations d'acquisitions et de cessions d'immeubles des droits réels immobiliers, effectuées par la Commune et intervenues au cours de l'exercice 2024.

Bilan des Acquisitions et des Cessions 2024			
	Nature	Prix en €	Date de l'acte
Acquisitions	Néant		
Cessions	Néant		

M. LE MAIRE pensait que les groupes minoritaires se questionnerait sur ce bilan puisque la Municipalité avait imaginé dans un budget à une époque de faire des cessions. Aussi, il indique qu'il ne peut pas en dire beaucoup plus pour l'instant, il est trop tôt pour en parler mais il y a quand même des projets qui peu à peu se dessinent.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

DOSSIER N° 8 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Mathilde FERCHAUD

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE

1) SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT

- DIRECTION PETITE ENFANCE ET PARENTALITE – MULTI ACCUEIL LES MOSAÏQUES

Considérant la création d'un poste permanent à temps complet de cuisinier, au sein de la direction petite enfance et parentalité, adoptée en Conseil Municipal du 8 octobre 2024, permettant d'assurer un tuilage professionnel au motif de continuité de service entre l'agent recruté et l'agent sortant par suite de son départ en retraite effectif au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que cette création sera compensée par la suppression du poste devenu vacant au 1^{er} janvier 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal du 8 avril 2025 de procéder à la suppression dudit poste.

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Cadre d'emplois	Cat	Nombre ETP
Suppression d'un poste à temps complet	Cuisinière et lingère (H/F)	Technique	Adjoint technique Agent de maîtrise	C	1

2) CREATION DE POSTE PERMANENT

- POLICE MUNICIPALE

Considérant la demande de détachement d'un agent de police municipale lauréat du concours de chef de service de police municipale, il est proposé la création d'un poste de policier municipal afin de maintenir la complète réalisation des missions de police sur la commune.

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Policier municipal (H/F)	Police municipale	Agent de police municipale	C	1

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la fonction publique,

VU le Décret N° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

VU le Décret N° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant la délibération N° 7 adoptée en Conseil Municipal du 8 octobre 2024 portant création d'un poste permanent à temps complet de cuisinier,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 1^{er} avril 2025,

Considérant que l'ensemble des emplois créés et modifiés répondent aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux et que les crédits correspondants seront prévus au budget 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ARTICLE 1 : ADOPTER les modifications des postes au tableau des effectifs et d'en approuver les conditions d'emplois tel que présentées ci-dessus,

ARTICLE 2 : DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

DOSSIER N° 9 : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU FORUM FRANÇAIS POUR LA SÉCURITÉ URBAINE

RAPPORTEUR : Alain MARC

Le Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU) est une association regroupant une centaine de collectivités locales, représentatives des diversités géographiques urbaines et politiques en France. L'adhésion à cette association entraîne d'office celle au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS).

Son objectif est de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine en respectant un équilibre entre prévention, répression et solidarité et aussi de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen.

Les membres travaillent sur l'ensemble des thématiques liées à la sécurité urbaine et tissent des liens entre les collectivités locales françaises et européennes, à travers l'échange de pratiques et de connaissances, la

coopération et la formation.

Les membres du FFSU et de l'EFUS bénéficient de services, et notamment la mise en œuvre et animation de projets de coopération et de groupes de travail nationaux et européens, l'accompagnement des politiques locales, l'accès à des formations et à l'ensemble des ressources documentaires de FFSU et de l'EFUS.

De plus, depuis 2023, la Ville du Bouscat est représentée au Conseil d'Administration du FFSU par l'adjoint en charge de la sécurité, de la mobilité et des anciens combattants, Monsieur Alain MARC et par la conseillère municipale déléguée en charge de la sécurité, Madame Sandrine JOVENE en tant que suppléante.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville du Bouscat au Forum Français de Sécurité Urbaine (FFSU).

M. ALVAREZ indique qu'il est favorable au renouvellement de cette adhésion vu la qualité du travail fourni dans le forum et la compétence des 2 collègues qui y représentent le conseil municipal. Il rappelle que ce forum est présidé par une éminente personnalité régionale, bordelaise qui s'est prononcée récemment pour l'armement partiel de la police municipale. Il insiste pour que les 2 représentants du conseil municipal rappellent dans tous ces travaux le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration de la sécurité urbaine ; il faut surtout dire qu'il faut se battre contre le désengagement massif et constant de l'État qui reporte sur les polices municipales et sur la sécurité en général des collectivités territoriales un certain nombre de missions. Pour preuve, c'est le cas du commissariat du Bouscat qui fonctionne encore mais qui n'est plus ce qu'il était précédemment. Or, sur certaines opérations - on a pu le constater par exemple sur Théophile Gautier - quand la police d'État est présente, en appui évidemment des efforts qui sont faits par les policiers municipaux, elle est efficace. Encore faut-il qu'elle soit présente régulièrement, solidement et qu'elle ne se décharge pas de ses missions sur les polices municipales. C'est sûrement le message qui est transmis mais qu'il faut transmettre très fortement.

M. LE MAIRE partage tout à fait ces propos, l'état demande effectivement aux collectivités beaucoup de choses. Pour ce qui est du Bouscat, il y avait 4 policiers municipaux au début de ce mandat et il y en a 8 aujourd'hui avec 4 ASVP, 2 secrétaires, soit 14 agents dans le service. La ville est donc passée d'un effectif de 4 à 14. Il aimerait bien que cela se calme car cela commence quand même à être compliqué au niveau du budget.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association ci-annexés,

Considérant la stratégie du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Bouscat, et notamment l'axe 5 « Consolider/ améliorer toutes les formes de coopération/ partenariat entre les acteurs de la sécurité et de la prévention »,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) pour l'année 2025,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion 2025 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 1 553 €,

Article 3 : DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

DOSSIER N° 10 : LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE - CANDIDATURE

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Le Bouscat est une ville sportive grâce notamment aux trente associations et aux nombreux équipements et infrastructures répartis sur l'ensemble de son territoire.

Depuis des décennies, la Ville du Bouscat développe le sport avec en particulier un programme très ambitieux pour les plus jeunes. Durant ce mandat, son effort aura été sans précédent avec la rénovation des gymnases et de la piscine, la création du terrain synthétique et des équipements street work out dans le quartier politique de la ville.

Labellisée « Terre de jeux 2024 » par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques 2024 en tant que territoire engagé dans l'aventure des Jeux Olympiques et paralympiques à Paris, la Ville souhaite poursuivre cette dynamique en déposant une candidature au label « Ville active et sportive ».

Piloté par le Conseil national des villes actives et sportives (CNVAS), composé de membres de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et l'Union Sport & Cycle (USC), sous le patronage du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et soutenu par l'Agence nationale du sport, ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important et fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune.

L'objectif du label étant de récompenser, de valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur un territoire, sous toutes ses formes, accessibles au plus grand nombre et tout au long de la vie.

Le Comité de labellisation, constitué d'acteurs du secteur sportif choisis par le CNVAS, attribue le label à une ville candidate. À partir du dossier de candidature et des critères fournis dans le cahier des charges, le Comité donne une note qui déterminera le niveau attribué, symbolisé par un laurier.

M. ALVAREZ précise qu'il est favorable à cette demande de label mais souhaite tout de même préciser un certain nombre de choses par rapport au cahier des charges qui est présenté. En effet, il tient à souligner quelques éléments qui lui paraissent importants et qu'il a tirés de la fédération sportive et gymnique du travail qui a une autre vision du sport et qui, à son avis, est tout à fait complémentaire avec le sport de compétition. Le Bouscat est une ville moyenne mais qui a une pratique sportive assez développée. Le sport, c'est aussi un mouvement d'éducation populaire et on peut définir le sport populaire comme un sport de qualité, le moins cher possible, démocratique, laïque et convivial. Il pense que ce sont des éléments à faire valoir dans le dossier que la commune présentera. On a bien vu toutes les dérives du sport affairiste de compétition. On en a d'ailleurs un exemple marquant avec un stade qui va très certainement nous "rester sur les bras". Il pense qu'il serait opportun d'articuler dans cette démarche les 2 choses qui ne sont pas antagonistes mais complémentaires dans le sens où le sport citoyen, à son avis, prévaut sur le sport de compétition.

M. LE MAIRE indique qu'il partage totalement cet avis.

M. ROUSSEAU pense qu'il s'agit effectivement d'une très bonne idée mais souhaite avoir des précisions sur le choix de ce label puisqu'il sait qu'il en existe plusieurs. La Municipalité a opté pour "Ville active et sportive" qui est celui avec lequel Gradignan a obtenu 3 lauriers, seule commune de la métropole ayant ce label, Mérignac et Pessac ayant quant à elles choisi "Commune sport pour tous" qui a un côté peut-être un peu plus inclusif dans ces critères. Il souhaite donc savoir quelles sont les raisons de ce choix et quelle distinction vise Le Bouscat puisqu'il existe 4 niveaux de notation : 1 laurier, ville engagée, 2 lauriers, politiques cohérentes et structurées, 3 lauriers, excellence dans les actions, 4 lauriers, ville de référence nationale.

M. LE MAIRE répond qu'obtenir 2 lauriers lui paraît vraiment très atteignable. Quant au choix de ce label, c'est la déclinaison assez logique de "Le Bouscat terre de jeux", il est patronné par le Ministère des sports

mais aussi des Jeux olympiques et paralympiques ; c'est essentiellement pour cette raison. De plus, les Jeux olympiques c'est ce qui parle beaucoup aux jeunes. Il rappelle d'ailleurs cette espèce de liesse, de ferveur presque populaire de tous ces gamins à l'hippodrome quand la flamme olympique est passée. C'est aussi la raison pour laquelle le Conseil Municipal des Enfants a institué depuis 2 ans une journée olympique à laquelle tous les jeunes des écoles bouscатаises participent. Le paralympique leur parle aussi beaucoup et on rejoint ainsi tout le côté inclusion, social et très solidaire dans ce domaine. C'est ainsi que la semaine paralympique a eu lieu la semaine dernière et toutes les écoles ont pu s'exprimer par exemple au rugby fauteuil, au cécifoot et d'autres pratiques de cette nature. Il pense que le sport olympique parle beaucoup à la jeunesse plus que le sport tout court, en tout cas dans la période où l'on est. Il rappelle que les jeux ont eu lieu cette année à Paris et qu'il y a donc une espèce d'emballement littéral de cette jeunesse. Il est aussi important de rappeler de nos jours que le sport c'est aussi une forme d'école, il y a des règles, on les respecte, on se respecte soi, on respecte l'adversaire et on respecte l'arbitre.

M. LAMARQUE tient à préciser qu'il y a aussi une spécificité bouscатаise puisqu'on ne fait pas le distinguo entre un sport professionnel avec des clubs très performants, notamment le foot qui accompagne des jeunes dans une professionnalisation, et le sport plaisir ou le sport pour tous. Il rappelle que le sport pour tous c'est l'une des dimensions du projet de Bouscat 2030 ; mettre du sport dans l'espace public c'est exactement l'expérimentation qu'il y a eu à Lyautey / Champ de Courses avec les Street Workout et tous les équipements sportifs que la ville a mis à disposition gratuite de la population, sans oublier la boucle de l'Hippodrome qui avait déjà été inaugurée auparavant sous le dernier mandat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU le règlement de candidature 2025 du label « Ville active et Sportive »,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire à présenter la candidature de la ville au label « Ville active et Sportive » pour les 3 ans à venir,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

DOSSIER N° 11 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE-CAF - LIEU D'ACCUEIL PARENT ENFANT - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) existe au Bouscat depuis 2012. Il s'adresse aux enfants âgés de 0 à 4 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, futur-parents). Gratuit et sans inscription, il est ouvert tous les jeudis après-midi, à La Passerelle, dans les locaux partagés avec le Relais Petite Enfance.

Le LAPE est un outil majeur de notre politique Parentalité, des 1000 Premiers jours et de notre Convention Territoriale globale. Animé par une équipe d'accueillantes formées et supervisées, il cherche à soutenir les parents dans le tissage de liens d'attachement sécurisés avec leurs enfants.

Le lieu offre un espace de jeu adapté aux enfants entre 0 et 4 ans pour leurs premières expériences de socialisation et un espace de convivialité pour les parents qui tissent des liens entre eux et avec les professionnelles de la petite enfance.

En moyenne, chaque année, 40 à 50 familles différentes fréquentent ce lieu et 9 enfants et 8 parents sont présents à chaque séance.

La Caisse d'Allocations Familiales co-finance ce service pour près de 60 % de son coût de fonctionnement, à travers le versement d'une prestation de service et du bonus territoire. Elle prend également à sa charge la formation obligatoire des accueillants.

Sur la base du projet de fonctionnement présenté à la CAF de la Gironde pour la période 2025-2029, la convention d'objectifs et de financements ci-annexée rappelle les finalités des Lieux d'accueil Parents Enfants, précise les modalités de calcul et de versement de la subvention ainsi que les engagements respectifs des deux parties.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,
VU la délibération du 18 février 2025 relative à la Convention Territoriale Globale 2025-2029,
VU le projet de convention ci-annexé proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document relatif à celle-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

DOSSIER N° 12 : ADHÉSION AU "COLLECTIF GREFFES+" POUR LA CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

La loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes.

C'est pourquoi il est important de donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

VU les éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette démarche en adhérant à la charte Ville Ambassadrice du don d'organes,
VU le projet de charte Ville ambassadrice du don d'Organes ci-annexé,
Considérant la politique santé portée par la Ville du Bouscat, notamment via son CCAS, pour favoriser la prévention et l'information,
Considérant l'intérêt de cette adhésion, permettant notamment à la Ville et au CCAS de contribuer à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, pour participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année,

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit d'un sujet délicat. Souvent dans le deuil, il est difficile de prendre une décision, il vaut mieux l'avoir prévue avant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER les termes de la Charte Ville Ambassadrice du don d'organes ci-annexée,

Article 2 : APPROUVER l'adhésion de la ville du Bouscat à la charte Ville Ambadrice du don d'organes,

Article 3 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer ladite charte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

DOSSIER N° 13 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE VILLE AMIES DES AÎNÉS (VADA)

RAPPORTEUR : Nathalie SOARES

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes :

- La lutte contre l'âgisme,
- Le sentiment d'appartenance au territoire des habitants,
- La mise en place d'une démarche participative et partenariale.

VU les éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de continuer à participer à cette dynamique et de renouveler l'adhésion au RFVAA,

Considérant la politique seniors portée par la Ville du Bouscat, notamment via son CCAS, pour favoriser la prévention de la dépendance et le lien social,

Considérant l'intérêt de cette adhésion, permettant notamment à la Ville et au CCAS de demander une subvention au fonds d'appui pour les territoires innovants,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER l'adhésion de la ville du Bouscat au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) pour l'année 2025,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion 2025 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 630 €,

Article 3 : DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

DOSSIER N° 14 : INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DU DOJO DES ECUS

RAPPORTEUR : Guillaume ALEXANDRE

La Ville du Bouscat a réalisé son Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) dans le courant de l'année 2024, avec pour objectif d'établir une stratégie d'entretien et de rénovation de l'ensemble des bâtiments communaux, en mettant la thématique énergétique au centre des priorités.

Le projet d'installation photovoltaïque sur la toiture du dojo des Écus s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) de notre commune, qui vise à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire l'empreinte carbone locale.

L'étude de faisabilité réalisée par Bordeaux Métropole a identifié deux scénarios possibles :

- Le premier repose sur de l'autoconsommation avec revente du surplus, permettant au dojo de couvrir une grande partie de ses besoins énergétiques tout en générant des revenus supplémentaires grâce à la vente de l'excédent produit ;
- Le second privilégie l'autoconsommation collective, offrant la possibilité de réduire le coût des factures des autres bâtiments communaux en utilisant l'énergie produite pour compenser une partie de leurs besoins énergétiques.

En mettant en œuvre ce projet, la commune renforcera son engagement environnemental en allégeant son bilan carbone et en contribuant activement à la transition énergétique. Quel que soit le scénario retenu, les retombées économiques seront significatives : le dojo pourra bénéficier d'une réduction de ses coûts énergétiques ou générer des revenus grâce à la vente d'électricité, tout en contribuant à une diminution des dépenses liées à l'énergie pour les autres bâtiments communaux.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 124 000 € H.T. pour une installation de 512 m² de panneaux, pour une puissance totale produite de 103 kWc.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de développement durable et d'amélioration continue des infrastructures municipales.

La ville a prévu de solliciter une aide financière à la préfecture de la Gironde au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Elle pourrait également solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

M. PAULY indique que son groupe soutient fortement cette trajectoire qui est très intéressante. Il demande si, à moyen terme, un tel projet est envisageable pour la piscine qui va être très énergivore.

M. ALEXANDRE répond que l'installation de panneaux photovoltaïques est déjà prévue à la piscine mais que cela ne couvrira bien évidemment pas la consommation d'énergie du site.

M. PAULY se demande s'il ne pourrait pas y avoir un projet d'aménagement dans le cadre de la requalification du parking de la piscine.

M. LE MAIRE répond que cela est envisagé mais la ville veut au préalable être sûre d'avoir bien défini la configuration de la Plaine des sports, ne serait-ce que l'emplacement du Skatepark.

M. ALEXANDRE précise qu'une loi est prévue pour juillet 2028 qui rendra obligatoire l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings d'une certaine superficie.

M. LE MAIRE indique que cette loi s'applique déjà pour les parkings de grande superficie et que la ville sera effectivement impactée en 2028.

M. HERMENCE rappelle que, lors du précédent conseil municipal, il avait posé une question sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le gymnase de la Filolie qui allait être rénové et qu'il lui avait été répondu qu'il fallait aussi mesurer le besoin d'autoconsommation locale. Il s'étonne donc que l'on propose ce soir l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Dojo alors qu'il n'est pas indiqué quel est le niveau de consommation énergétique de ce bâtiment, ni en quoi cela est susceptible de répondre à ses besoins énergétiques. Il n'est pas question de remettre en question cette installation à laquelle il souscrit mais il souhaite avoir des précisions sur les besoins réels, les consommations actuelles, l'étude de faisabilité.... Il pense que ce sujet pourrait aussi être abordé lors du conseil municipal privé du 2 juin.

M. ALEXANDRE répond qu'il y a effectivement une étude qui a été faite avec Bordeaux Métropole pour savoir où il était le plus opportun d'installer des panneaux photovoltaïques en fonction de la surface, de l'orientation et éventuellement même des arbres qui entourent le bâtiment et qui pourraient faire de l'ombre, du besoin du bâtiment.... Le Dojo est ressorti comme un équipement intéressant sur lequel il était possible de mettre des panneaux. La consommation sera inférieure à ce que produiront les panneaux photovoltaïques, il y aura donc une surproduction qui sera soit revendue, soit redistribuée sur les bâtiments aux alentours.

M. MARC indique que le Préfet veut que les structures de panneaux photovoltaïques soient vérifiées lors des prochains passages des commissions de sécurité incendie. Il tient à signaler que, dans le cadre du plan communal de sauvegarde de la ville, le Dojo est la structure idéale pour recevoir des personnes qui auraient besoin d'être relogées, d'où l'importance d'avoir une autonomie électrique pour ce bâtiment.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Considérant l'importance de réaliser des économies d'énergies dans un contexte de dérèglement climatique,

Considérant la facture énergétique importante des bâtiments communaux de la ville,

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER l'opération des travaux pour le projet d'installation photovoltaïque sur la toiture du dojo des Écus,

Article 2 : DONNER son accord pour solliciter une subvention au titre de la DSIL et d'autres organismes et collectivités,

Article 3 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention auprès des divers organismes,

Article 4 : DIRE que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

DOSSIER N° 15 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE CHENILLE VERTE

RAPPORTEUR : Guillaume ALEXANDRE

La Ville du Bouscat a réalisé son Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) dans le courant de l'année 2024, avec pour objectif d'établir une stratégie d'entretien et de rénovation de l'ensemble des bâtiments communaux, en mettant la thématique énergétique au centre des priorités.

Le projet de rénovation de la toiture de l'école maternelle Chenille Verte s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) de la commune, qui vise à promouvoir l'amélioration des bâtiments communaux tout en renforçant leur performance énergétique. Cette opération fait suite à la récente rénovation du complexe de toiture de la crèche Chenille Verte à l'été 2024, témoignant d'une approche globale en matière d'entretien et de valorisation des bâtiments de la commune.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 300 000 € TTC et comprend la dépose de la toiture existante, l'installation d'une isolation plus performante et la rénovation de l'étanchéité des 950 m² de toiture de l'école, garantissant ainsi la durabilité et le confort des locaux pour les enfants et le personnel.

En réalisant cette rénovation, la commune s'engage non seulement à créer un environnement d'apprentissage plus sûr et confortable mais aussi à réduire les dépenses énergétiques liées au chauffage et à la climatisation de l'établissement. En outre, cette opération contribuera à diminuer les impacts environnementaux grâce à une meilleure efficacité énergétique de l'ensemble du bâtiment.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de développement durable et d'amélioration continue des infrastructures municipales. Les bénéfices attendus de cette rénovation sont multiples : une réduction significative des dépenses énergétiques, une amélioration notable du confort des utilisateurs et une mise en conformité avec les normes environnementales actuelles.

La ville a prévu de solliciter une aide financière à la préfecture de la Gironde au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Elle a également prévu de solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

M. HERMENEC rappelle que, lors du précédent Conseil Municipal, il lui avait été répondu qu'il n'était pas envisageable d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Lafon Féline car la charpente ne pouvait pas supporter le poids d'une telle structure. Aussi, il demande si, dans le cadre des travaux prévus sur l'école maternelle Chenille Verte, il ne serait pas possible de renforcer la charpente de telle sorte que l'on puisse, si un jour on le décidait, d'installer des panneaux photovoltaïques.

M. LE MAIRE fait remarquer que l'école maternelle Chenille Verte a quand même une histoire, une configuration et une architecture qui est très particulière ; tout est arrondi, c'est très arboré et c'est ce qui fait son charme ; c'est aussi la raison pour laquelle cet établissement, qui date du tout début des années 80, a obtenu 2 ou 3 prix d'architecture à l'époque. En revanche, s'il y a vraiment un exemple à ne pas suivre pour les panneaux photovoltaïques c'est bien celui-ci, ce serait très compliqué et il faudrait reprendre complètement la charpente. Il rappelle que c'est d'ailleurs ce qui avait été fait pour les écoles du Centre 1 et 2 avant d'installer les panneaux.

M. LAMARQUE précise que la ville installera des panneaux photovoltaïques chaque fois qu'elle le pourra et que les indicateurs le permettront.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Considérant l'importance de réaliser des économies d'énergies dans un contexte de dérèglement climatique,

Considérant la facture énergétique importante des bâtiments communaux de la ville,

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER l'opération des travaux pour le projet de rénovation de la toiture de l'école maternelle La Chenille Verte,

Article 2 : DONNER son accord pour solliciter une subvention au titre de la DSIL et de divers organismes et collectivités,

Article 3 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention DSIL et auprès de divers organismes,

Article 4 : DIRE que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

DOSSIER N° 16 : TRAVAUX D'ACOUSTIQUE, D'ACCESSIBILITÉ ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - SALLE LA ROTONDE À L'ERMITAGE COMPOSTELLE

RAPPORTEUR : Guillaume ALEXANDRE

La salle la Rotonde est un espace polyvalent qui se situe à l'Ermitage Compostelle. Elle est utilisée pour divers événements culturels, associatifs et professionnels. Afin d'améliorer son confort et son efficacité énergétique, des travaux spécifiques sont prévus pour traiter les problématiques acoustiques et optimiser la performance énergétique du bâtiment.

Les travaux acoustiques ont pour objectif de :

- Réduire la réverbération excessive pour améliorer l'intelligibilité des discours et la qualité sonore des événements musicaux dans le respect des règles d'accessibilité. Aussi, la réduction des échos permet aux malentendants de mieux distinguer les paroles, notamment ceux qui utilisent des appareils auditifs ;
- Limiter la propagation du bruit vers l'extérieur et les espaces adjacents.

Les actions comprennent :

- La fourniture et pose de panneaux acoustiques suspendus
- La fourniture et pose de panneaux acoustiques muraux.

Les travaux liés à l'énergie ont pour objectif de :

- Diminuer la consommation énergétique du bâtiment tout en améliorant le confort thermique des usagers.

Les interventions porteront sur :

- Le remplacement des ouvertures par des menuiseries en aluminium dans le respect des normes environnementales actuelles qui, grâce aux ruptures de pont thermique intégrées dans les profilés, réduiront les pertes de chaleur en hiver et limiteront les surchauffes en été. Cela améliorera l'efficacité énergétique du bâtiment en réduisant les besoins en chauffage et en climatisation. En limitant les déperditions thermiques, les menuiseries en aluminium contribueront à une consommation moindre en énergie ce qui se traduira par une diminution des factures énergétiques ;
- Le changement des éclairages plafonniers en basse consommation (LED) pour réduire l'empreinte énergétique.

La ville profitera de ces travaux pour remplacer la coiffe de désenfumage qui joue un rôle essentiel dans

la sécurité incendie du bâtiment en facilitant l'évacuation des fumées et des gaz chauds en cas de sinistre.

Bien que la coiffe de désenfumage soit un dispositif de sécurité incendie, elle contribue également à l'optimisation énergétique du bâtiment en remplaçant les polycarbonates par des plaques sandwichs aluminium de couleur claire. Elles permettent de stopper l'entrée des rayons du soleil et de limiter les déperditions de chaleur grâce à l'isolant qui constitue ces plaques.

Ces travaux s'inscrivent également dans une démarche de développement durable en réduisant l'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie.

Bénéfices attendus des travaux :

- Economie d'énergie : une réduction significative des dépenses énergétiques grâce à une isolation et une gestion thermique améliorées ;
- Confort accru : une acoustique conforme aux règles d'accessibilité en vigueur pour les événements et un cadre plus agréable pour les usagers ;
- Valorisation de la salle : un espace modernisé et plus attractif pour les organisateurs et le public.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de développement durable et d'amélioration continue des infrastructures municipales.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 110 000 € HT.

La ville a prévu de demander une aide financière à la Préfecture de la Gironde au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Elle pourrait également solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance de réaliser des économies d'énergie dans un contexte de dérèglement climatique,

Considérant la facture énergétique importante des bâtiments communaux de la ville,

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER l'opération des travaux d'acoustique, d'accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique – Salle la Rotonde à l'Ermitage Compostelle,

Article 2 : DONNER son accord pour solliciter une subvention au titre de la DSIL et d'autres organismes et collectivités,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention DSIL et d'autres organismes,

Article 3 : DIRE que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

DOSSIER N° 17 : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

RAPPORTEUR : Guillaume ALEXANDRE

Conformément à la loi APER, entrée en vigueur le 10 mars 2023, qui a pour objectif de promouvoir le développement des énergies renouvelables en renforçant la planification territoriale par les communes,

notre commune a entrepris une concertation publique pour identifier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEEnR).

À la suite d'une analyse approfondie des données fournies par le Ministère de la Transition Énergétique, le CEREMA, ENEDIS et la commune du Bouscat ont identifié un fort potentiel pour le développement de projets de photovoltaïque, solaire thermique, géothermie et réseaux de chaleur urbains. Compte tenu de la densité urbaine et de la disponibilité foncière limitée, l'ensemble du territoire communal a été proposé pour accueillir ces projets.

L'objectif de cette concertation est d'informer le public sur les intentions de la loi APER et d'engager activement les citoyens dans le processus de décision concernant les aménagements énergétiques de la commune.

Les documents concernant les ZAEEnR ont été rendus disponibles au public du 17 février au 14 mars 2025, à la Direction des Services Techniques de la Mairie. La communication a été assurée via le site internet de la commune, les réseaux sociaux et les panneaux d'affichage officiels.

Aucune remarque n'a été émise durant cette concertation.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L. 300-1,

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment son article 15,

VU le décret n°2023-458 du 13 juin 2023 relatif aux modalités de concertation et de définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables,

VU les objectifs nationaux et régionaux en matière de développement des énergies renouvelables,

Considérant la nécessité de favoriser le développement des énergies renouvelables tout en respectant les enjeux environnementaux, paysagers et d'aménagement du territoire,

Considérant la concertation menée auprès des habitants, des acteurs locaux et des services de l'Etat pour définir des zones propices à l'implantation des infrastructures de production d'énergies renouvelables,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : IDENTIFIER les zones d'accélération sur le territoire communal, propices à l'implantation des infrastructures de production d'énergies renouvelables,

Article 2 : PRECISER que ces zones ont été déterminées en prenant en compte les critères suivants : potentiel énergétique, acceptabilité locale, préservation des paysages et de la biodiversité, compatibilité avec les autres usages du sol,

Article 3 : S'ENGAGER à transmettre ces zones aux services de l'Etat afin de faciliter l'instruction des projets et leur financement prioritaire,

Article 4 : DEMANDER que ces zones soient intégrées dans les documents de planification et d'urbanisme, notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU), si nécessaire,

Article 5 : INDIQUER que cette délibération pourra être révisée en fonction de l'évolution des projets et concertations à venir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

DOSSIER N° 18 : CRÉATION D'UN TIERS LIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL À L'ENTRÉE DU BOIS DU BOUSCAT

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Depuis 2018, l'évènement « l'hiver enchanté » s'est implanté avec une dynamique d'ateliers et l'installation éphémère de conteneurs ou modules de chantier destinés à accueillir et rendre visible les temps de production de la manifestation. De plus en 2018, la place des habitants dans la préparation et les ateliers a été renforcée en lien avec les artistes associés.

En 2019, le Carrousel a été agréé Centre Social légitimant son action sociale et culturelle. L'évènement « hiver enchanté » a connu une nouvelle évolution avec la création d'un atelier éphémère à l'entrée du bois au cœur du quartier prioritaire intercommunal et le développement d'un partenariat territorial.

En 2020, la crise sanitaire et sociale a accentué le besoin de lien social et mis en évidence le manque de liant culturel. Le Carrousel a donc développé l'action dans la durée avec une planification sur les 3 mois d'hiver. L'atelier éphémère est devenu "Le Chalet enchanté" entre le quartier, le bois et la ville. L'implication des habitants y a été plus que jamais remarquable.

En 2021, cette nouvelle formule a été maintenue pour favoriser la mobilisation et la participation citoyenne (en ciblant dans la mesure du possible des publics des quartiers prioritaires avec le réseau partenarial) tout en proposant des temps forts nocturnes ouverts à un public plus large.

En 2022-2023, pour faire suite à ces expérimentations et en partenariat avec Gironde Habitat, un projet d'installation plus pérenne a été envisagé pour permettre un ancrage local à l'entrée du Bois.

Ainsi s'est engagé la construction d'un tiers lieu à l'entrée du Bois pour 2024-2025 en partenariat avec la ville et Gironde Habitat afin d'ancrer le projet dans le quartier et y accueillir des artistes et des habitants tout au long de l'année. Ce nouveau lieu doit ainsi incarner un "atelier artistique et solidaire" ouvert sur la nature, sur le quartier et sur d'autres territoires pour développer de la coopération et des collaborations autour de créations collectives ambitieuses.

Le montant estimatif des travaux de création du Tiers Lieu artistique et culturel à l'entrée du Bois du Bouscat s'élève à 125 000 € HT. La ville a prévu de demander une aide financière à Bordeaux Métropole dans le cadre du « CODEV 6 ». Elle pourrait également solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

M. ALVAREZ demande qui gèrera ce lieu tiers.

M. FETOUH répond que le lieu tiers s'appellera l'Orée et que c'est l'Association Libère qui le gèrera. C'est un collectif d'une quinzaine de citoyens pour l'instant (habitants des quartiers prioritaires de la ville, habitants du Bouscat, membres de l'Association Arbrosrose). La gouvernance de l'association est en cours et le projet de fonctionnement a déjà été rédigé.

M. LE MAIRE précise qu'à l'origine c'était plutôt l'Association Le Carrousel qui était prédisposée à le faire mais finalement, après réflexion, la ville a considéré qu'il était préférable que ce soit une autre association qui le gère vraiment en direct et qu'on ne mélange pas tous les genres. C'est un très beau projet qu'il faut maintenant réaliser.

VU le Code Général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : **APPROUVER** la création d'un Tiers Lieu Artistique et Culturel à l'entrée du Bois du Bouscat,

Article 2 : **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tous les

partenaires ou organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la réalisation du projet,

Article 3 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Article 4 : DIRE que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 13.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

31 voix POUR

2 ABSTENTIONS (M. Maxime JOYEZ, M. Patrick ALVAREZ)

1 n'a pris part au vote (Mme Claire LAYAN)

QUESTIONS ORALES DIVERSES

M. LE MAIRE : prochains rendez-vous

M. LE MAIRE annonce les prochains rendez-vous :

- Conseil Municipal privé le 2 juin 2025 à 18 H

- Conseil Municipal le 24 juin 2025 à 19 H.

La séance est levée à 21H 35.